



DGS/SN  
2024-07-09 / 01

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 034-213402555-20240709-DGS\_2024\_12-DE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** Ph LECLANT  
M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS  
JL FELLOUS

### **OBJET : DISPOSITIF « BOURGS CENTRES » OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE – APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT CADRE DE LA COMMUNE DE SAINT GELY DU FESC**

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 16 décembre 2019, par laquelle le conseil municipal a approuvé le contrat cadre de la Commune de Saint-Gély-du-Fesc dans le cadre du dispositif « Bourgs-centre Occitanie ».

Le contrat initial a été élaboré au terme d'une procédure menée en collaboration avec les services du Conseil Régional et de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup. Ce contrat, articulé autour d'un diagnostic et d'une démarche « Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) », a permis de mettre en valeur des objectifs, des axes de développement prioritaires et les actions concrètes qui sont à déployer par tranches triennales.

Le programme pluriannuel d'actions 2020-2022 a été réalisé en quasi-totalité.

Le contexte et les enjeux n'ont que peu évolué. Des éléments nouveaux dimensionnant sont à prendre en compte tant du point de vue environnemental que de l'incidence de projets privés. La stratégie et le projet de développement et de valorisation de la commune n'ont pas changé mais le calendrier de certaines des actions a pu évoluer et de nouvelles actions se faire jour.

Le présent avenant au contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant au 31 décembre 2028. Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à la fin du second semestre de l'année 2024 afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Les axes stratégiques ont été légèrement modifiés dans leur intitulé. Trois grands axes stratégiques ont été définis pour conforter la fonction « bourg-centre » de Saint-Gély-du-Fesc :

- Axe stratégique 1 : Agir sur les mobilités et l'environnement
- Axe stratégique 2 : Améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité du bourg-centre
- Axe stratégique 3 : Développer et adapter les équipements de services

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement, les fiches actions présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période 2022-2028. Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période 2022-2024 sont inscrits au sein du programme pluriannuel 2022-2028 du contrat Bourg Centre

Ainsi, les actions s'inscrivant dans ces thématiques, grâce à ce partenariat institutionnel contractualisé sous le label « bourgs-centre », pourront donc désormais bénéficier du soutien financier de la Région Occitanie.

VU la délibération N°CP/2024-05/12.04 de la Commission Permanente du 31 mai 2024 de la Région Occitanie portant sur la « politique de développement et de valorisation des "Bourgs-centres Occitanie" pour la période 2022-2028 - approbation des contrats cadres et des avenants "Bourg-centres Occitanie" »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant au contrat cadre de la Commune de Saint-Gély-du-Fesc à conclure avec la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, présenté et joint en annexe,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant au contrat cadre et à accomplir l'ensemble des formalités requises à sa bonne exécution.

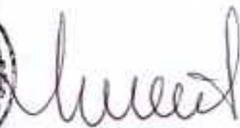
Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT

# BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Saint-Gély-du-Fesc

Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup - Cévennes

## Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,  
L'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup – Cévennes représentée par Alain BARBE, son Président,

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, représentée par Alain BARBE, son Président,

La Commune de Saint-Gély-du-Fesc, représentée par Michèle LERNOUT, Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune de Saint-Gély-du-Fesc, approuvé le **XX**

**Vu** la délibération n° **XXX** de la Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup – Cévennes pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération de la Commune de Saint-Gély-du-Fesc,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup en date du **XX/XX/XX**,

**Vu** la délibération de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup - Cévennes en date du **XX/XX/XX**

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule :

### Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et Bourgs-Centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

## **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 13 décembre 2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant :
  - Dans le cas d'une Communauté de Communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup Cévennes et la Commune de Saint-Gély-du-Fesc.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Saint-Gély-du-Fesc, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup Cévennes, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

## **Article 2 : Contexte et enjeux**

Le contexte et les enjeux n'ont que peu évolué. Des éléments nouveaux dimensionnant sont à prendre en compte tant du point de vue environnemental que de l'incidence de projets privés.

La stratégie et le projet de développement et de valorisation de la commune n'ont pas changé mais le calendrier de certaines des actions a pu évoluer et de nouvelles actions se faire jour.

## **S'engager pour préserver l'environnement**

La ville de Saint-Gély-du-Fesc est soucieuse de répondre aux enjeux de participer aux objectifs de transition énergétique et écologique et d'adaptation au changement climatique inscrits dans la stratégie régionale. Elle a adopté son premier budget vert et réalisé son Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Elle oriente ses investissements de façon à réduire l'empreinte carbone de la ville.

Elle souhaite réduire les consommations énergétiques en procédant à la rénovation énergétique des bâtiments. Pour ce faire, une étude thermique globale des bâtiments va être conduite, un audit énergétique est en cours (Cf. fiche action n°1.2.1) pour optimiser la gestion énergétique, pour réduire les consommations (objectifs du décret tertiaire) des ERP communaux et donner lieu à des travaux de rénovation énergétique/thermique d'isolation thermique, de GTC et de modernisation des systèmes de chauffage sur toute la durée du contrat (Cf. fiche action n°1.2.1). Elle va également procéder à la mutation énergétique modernisation de son parc d'éclairage public (Cf. fiche action n°1.2.3).

Par ailleurs, la ville de Saint-Gély-du-Fesc s'engage à préserver les milieux naturels en végétalisant son territoire (Cf. fiche action n°1.2.4) et en désimperméabilisant et renaturant les cours d'écoles et les espaces d'évolution des ALP/ALSH (Cf. fiche action n°1.2.2). Elle oriente également ses investissements pour réduire la consommation d'eau de ses installations sportives tout en augmentant ses usages et notamment en procédant à la transformation d'un terrain pelousé en aire de grand jeu synthétique ouverte aux collégiens et à diverses pratiques sportives en complément de l'activité football (Cf. fiche action n°1.2.3). Cet équipement a une dimension intercommunale et profitera aux habitants des communes de son aire d'attractivité.

Par ailleurs, les aménagements urbains en faveur des mobilités douces (Cf. fiche action n°1.1.1 à 1.1.3), pour relier les principaux équipements de la ville (écoles et collège, équipements sportifs, services publics) contribueront à réduire l'empreinte carbone de ses habitants.

Dans un même objectif de préservation de l'environnement, la ville a adopté un Règlement Local de Publicité qui encadre fortement les enseignes et la publicité commerciale et garanti le cadre de vie des habitants et des visiteurs.

### **Poursuivre le développement économique et soutenir la création d'une filière des ICC**

L'enjeu majeur pour la commune est de maintenir et diversifier l'offre commerciale et artisanale de cœur de ville afin de renforcer son attractivité et ainsi contenir l'effet d'évasion commerciale grâce à une offre en phase avec les caractéristiques de la population et ses attentes.

Le diagnostic commercial de la commune de Saint-Gély-du-Fesc, établi en relation avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault et la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault, met en lumière plusieurs menaces pesant sur le développement du commerce de la ville :

- Une évasion des dépenses marquée, du fait de la proximité de ces pôles très attractifs.
- Une majorité de la population active ayant une activité hors de la commune.
- Un pôle de centre-ville attractif, et possédant un certain rayonnement, mais à l'offre déséquilibrée dans une forte prédominance du secteur Hygiène/santé/beauté et des activités de services.

La commune doit faire face à un enjeu de diversification de son tissu commercial. Une nécessité consiste à renforcer la polarité du centre-ville pour lui offrir un rayonnement plus large. Pour cela il faut :

- Conforter son attractivité en diversifiant les activités et en renforçant l'offre commerciale et artisanale.

- Travailler la destination centre-ville par une communication positionnement de l'offre,
- Développer la desserte du centre-ville et lui associer une offre de stationnement favorisant la rotation.

Un acte majeur consistera à procéder à la rénovation de la place de l'affenage (Cf. fiche action n°2.1.1) en lien avec les espaces privatifs du Forum dont l'intégration dans le domaine public est envisagé. Cet espace est à la croisée des lieux de commercialité et de service du bourg-centre et il constitue un élément central de sociabilité de la commune. Un autre espace public sera aménagé en cœur de ville pour conforter son attractivité, le parvis de l'église (Cf. fiche action n°2.1.2).

Cette consolidation de l'attractivité du cœur de ville nécessite aussi la requalification des allées du Devois accueillant les marchés de plein-vent (Cf. fiche action n°3.2.2), très attractifs et qualitatifs, situés dans son prolongement. Les réponses qui seront apportées à tous ces enjeux lui offriront un nouveau souffle et permettront de faire perdurer dans le temps la qualité de vie de la ville de Saint-Gély-du-Fesc.

**L'autre fait majeur est la réalisation d'un pôle de création et de production cinématographique et audiovisuelle de nouvelle génération dénommé « Pics studio » et de l'implantation concomitante d'un pôle de formation des ICC** sur la commune, sur le secteur des Vautes.

Ce projet constitue un projet ambitieux et fortement emblématique pour le territoire ; il consiste en effet à créer un des plus importants studios de cinéma de France, répondant aux exigences les plus actuelles de l'industrie cinématographique, tant en termes de techniques et d'outils de production que d'intégration environnementale.

Le projet « Pics Studio » consiste en un complexe de création cinématographique et audiovisuelle novateur, adapté aux exigences des professionnels de l'industrie cinématographique. ;

Sur la base des données professionnelles, le projet « Pics Studio » devrait permettre de générer environ 2000 emplois directs par an, dont 500 sur le site de Saint-Gély-du-Fesc. Le projet « Pics Studio » sera le vecteur d'une image du territoire, en cohérence avec les valeurs fondamentales qui en fondent l'identité.

### **Un potentiel économique et touristique à développer**

Ce projet « Pics studio » s'inscrit dans un contexte plus global de demande croissante d'implantation d'entreprises et de besoin de structures d'hébergement pour satisfaire les besoins existants et futurs.

La ville de Saint-Gély-du-Fesc va poursuivre l'adaptation de son PLU pour favoriser l'implantation de telles structures, dans l'enveloppe urbaine existante.

Le développement économique de la ville doit également s'accompagner d'une politique en faveur de l'amélioration de l'offre de logements qu'il convient d'adapter aux besoins des habitants, notamment en permettant l'accession à la propriété sur un territoire où le foncier est rare et cher, en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, en produisant du logement social tel qu'identifié dans le cadre du Programme Local de l'Habitat intercommunal établi par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. A ce titre un contrat de mixité sociale va être élaboré et pourra bénéficier des moyens mobilisables dans le cadre de la convention passée entre la ville et l'EPF Occitanie.

La synthèse du diagnostic est ainsi complétée :

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une commune avec une dynamique démographique forte et désormais contrôlée</li> <li>➤ Des ménages à dominante de CSP et de revenus élevés</li> <li>➤ Un centre-ville dynamique</li> <li>➤ Un marché de plein-vent plébiscité, attractif et en phase avec les attentes des consommateurs (produits locaux et bio)</li> <li>➤ Une zone de chalandise commerciale stable</li> <li>➤ Des manifestations culturelles favorisées par un nouvel équipement intercommunal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une très faible disponibilité foncière</li> <li>➤ Une carence en logement abordable</li> <li>➤ Un environnement proche très concurrentiel</li> <li>➤ Des infrastructures touristiques et hôtelières insuffisantes</li> </ul>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consolider le tissu commercial du cœur de ville</li> <li>➤ Pérenniser et consolider les services à la population</li> <li>➤ Favoriser et soutenir le développement des activités économiques</li> <li>➤ Accroître les capacités de stationnement</li> <li>➤ Organiser une offre de logement appropriée</li> <li>➤ S'adapter au changement climatique et s'engager pour préserver l'environnement</li> <li>➤ Développer les modes doux et favoriser l'accessibilité</li> </ul>	

### **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation**

La stratégie énoncée dans le contrat 2018-2022 prévoyait la création de plusieurs équipements structurants. Au vu du contexte budgétaire et les exigences de la transition énergétique, la commune a décidé de prioriser la réhabilitation énergétique des équipements publics existants. La construction prochaine des studios de cinéma et des pôles de formation prévus par le projet Pics studio a également amené la commune à prioriser des actions en lien avec cet équipement structurant.

Les axes stratégiques ont été légèrement modifiés dans leur intitulé.

### **3 grands axes stratégiques pour conforter la fonction « bourg-centre » de Saint-Gély-du-Fesc :**

- Axe stratégique 1 : Agir sur les mobilités et l'environnement
- Axe stratégique 2 : Améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité du bourg-centre
- Axe stratégique 3 : Développer et adapter les équipements de services

### **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement durable, des fiches actions présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2).

Ces projets ont potentiellement vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup Cévennes, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :

### **Axe 1 : Poursuivre la rénovation écologique**

- Axe 1/Action 1.1 : Proposer des circuits de déplacements alternatifs :
  - fiche action 1.1/projet 1.1.2 piste cyclable rue des Erables (réalisé),
  - fiche action 1.1/projet 1.1.1 piste cyclable sortie sud (tranche 1 réalisée et tranche 2 en cours de réalisation)

### **Axe 2 : Proposer un centre urbain agréable et convivial**

- Axe 2/Action 2.1 : Repenser les espaces publics en fonction des évolutions des pratiques :
  - fiche action 2.1/projet 2.1.1 Réfection de l'esplanade de la Devoiselle (réalisé – financement Région Occitanie)
  - fiche action 2.1/projet 2.1.3 Rénovation de la salle polyvalente Georges Brassens (réalisé),
  - fiche action 2.1/projet 2.1.2 Rénovation de la place de l'affenage (reporté)

### **Axe 3 : Développer les équipements de services**

- Axe 3/Action 3.1 : Promouvoir la pratique sportive :
  - fiche action 3.1/projet 3.1.1 Création d'une halle des sports (réalisé – financement Région Occitanie)
- Axe 3/Action 3.2 : Poursuivre le plan d'accessibilité
  - fiche action 3.2/projet 3.2.1 Accessibilité école maternelle Patus (réalisé partiellement)
  - fiche action 3.2/projet 3.2.1 Accessibilité école maternelle Valène (réalisé partiellement)
  - fiche action 3.2/projet 3.2.1 Accessibilité autres bâtiments publics (réalisé partiellement)

### **Pour la période 2022-2024 :**

- Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école Valène et des espaces d'évolution des ALP/ALSH,
- Audit énergétique des bâtiments communaux suivi de travaux pour optimiser la gestion énergétique des ERP communaux,
- Transformation d'un terrain pelousé en aire de grand jeu synthétique,
- Acquisition de deux véhicules électriques,
- Requalification de la rue de la Rompude, de l'entrée du collège François Villon et création de trottoirs partagés,
- Développer une offre de logements abordables pour les primo-accédants (BRS).

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf. liste Article 7)

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

## **Article 5 : Contributions et partenariats**

### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

- **Du territoire de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup – Cévennes :**

Le projet de développement et de valorisation est en cohérence forte avec le CTO Grand Pic Saint Loup – Cévennes 2022/2028. L'ensemble de ces documents-cadres s'inscrivent notamment dans une démarche de développement durable, consistant à concilier les objectifs de développement économique, de transition écologique, de réponse aux besoins de la population et de cohésion sociale.

On peut ainsi mettre en exergue les objectifs suivants du projet de développement et de valorisation, qui sont en pleine adéquation avec le projet de territoire intercommunal et le CTO 2022/2028.

<b>Actions du Bourg-Centre de Saint Gély du Fesc</b>	<b>Correspondance avec le CTO 2022/2028</b>
Proposer des modes de déplacements alternatifs	OS 6 : Dynamiser et animer les centralités en valorisant les spécificités OS 7 : Développer une mobilité vertueuse OS 9 : Valoriser le haut potentiel touristique
Proposer un cadre de vie qui réponde aux exigences du développement durable	OS 1 : Rénover et améliorer la performance énergétique des logements et des bâtiments publics OS 3 : Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel et architectural préservé OS 2 : Faciliter la gestion économe de l'eau et la restauration /préservation des milieux aquatiques tout en prévenant le risque inondation OS 6 : Dynamiser et animer les centralités en valorisant les spécificités
Repenser les espaces publics en fonction des évolutions des pratiques	OS 6 : Dynamiser et animer les centralités en valorisant les spécificités
Développer le périmètre de l'hypercentre en fonction de l'apport et des attentes de la population	
Promouvoir la pratique sportive	OS 2 : Faciliter la gestion économe de l'eau et la restauration /préservation des milieux aquatiques tout en prévenant le risque inondation OS 6 : Dynamiser et animer les centralités en valorisant les spécificités
Encourager l'économie locale, soutenir l'innovation, l'insertion et la création d'activités	OS 6 : Dynamiser et animer les centralités en valorisant les spécificités OS 10 : attirer des entreprises, développer l'emploi et la formation adaptée au tissu économique local
Poursuivre le plan d'accessibilité	OS 6 : Dynamiser et animer les centralités en valorisant les spécificités

• **De la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup :**

Le projet de territoire de la CCGPSL, adopté par délibération en date du 22 mars 2016 suite à une longue concertation, a été conçu comme un plan d'actions de développement en phase avec les enjeux du territoire en tirant bénéfice de la situation géographique tout en préservant le cadre de vie.

La stratégie du projet de territoire se décline autour des 3 axes et 6 objectifs stratégiques suivants :

Axe 1 – Faire le territoire ensemble (favoriser et entretenir le vivre ensemble dans un contexte de forte attractivité) :

- *Objectif stratégique 1 : organiser la mobilité*
- *Objectif stratégique 2 : renforcer la cohésion sociale*

Axe 2 – Encourager toutes les forces économiques (réussir le développement économique actuel et à venir dans un cadre métropolitain en devenir) :

- *Objectif stratégique 3 : conforter et développer le tissu économique local*
- *Objectif stratégique 4 : accompagner le développement économique touristique*

Axe 3 – Patrimoine et identité (préserver le cadre de vie et valoriser les ressources locales) :

- *Objectif stratégique 5 : valoriser les atouts du territoire*
- *Objectif stratégique 6 : reconnaître et valoriser la force patrimoniale du Pic Saint Loup*

**Les axes stratégiques du projet de développement de la Commune de Saint-Gély-du-Fesc s'articulent avec les 3 axes du projet de territoire de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.**

D'autre part, le SCoT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault, adopté par le conseil de communauté de la CCGPSL le 8 janvier 2019, vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Ce document est basé sur un certain nombre d'objectifs visant à :

- Servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement...
- Assurer la cohérence des documents sectoriels communaux : les Plans Locaux d'Urbanisme ou les Cartes Communales.
- Respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural le maintien d'une agriculture de proximité et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement (élaboration des Agendas 21 communaux),
- Gérer la pression foncière en provenance de l'Agglomération de Montpellier afin de préserver l'identité rurale du territoire.

**Le projet de développement de la Commune de Saint-Gély-du-Fesc s'intègre dans cette politique.**

A travers non seulement son projet de territoire et le SCoT, mais aussi des divers mécanismes et projets qu'elle porte (Contrat Territorial Région, Territoire LEADER, Contrat de ruralité, Rézo Pouce, Grand site, Natura 2000, PLH, fonds de concours...), la CCGPSL encourage le développement et le rayonnement des bourgs-centres de son territoire et contribue aux projets portés par les communes de son territoire.

En conclusion, le projet de développement et de valorisation est en cohérence avec le territoire 2020-2026 de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et avec le CTO Grand Pic Saint-Loup – Cévennes 2022/2028.

L'ensemble de ces documents-cadres s'inscrivent notamment dans une démarche de développement durable, consistant à concilier les objectifs de développement économique, de transition écologique, de réponse aux besoins de la population et de cohésion sociale.

## **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

- **De la Communauté de Communes du Grand Pic-Saint-Loup**

La CCGPSL a la volonté de porter une vision de développement pour ses bourgs centres principaux, ses Bourgs-Centres secondaires et ses villages.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a proposé un accompagnement spécifique à son échelle, via un fond de concours pour des études urbaines, facilitant la mise en œuvre du dispositif régional sur le développement et l'attractivité des Bourgs-Centres dans lequel s'inscrit pleinement le projet présenté par la Ville de Saint-Gély-du-Fesc.

La CCGPSL verse également des fonds de concours pour favoriser un aménagement durable de la commune.

La CCGPSL s'est également inscrite à Saint-Gély-du-Fesc dans le cadre des projets spécifiques :

- **Mobilité** : réalisation de la piste cyclable Saint-Gély-du-Fesc / Métropole Montpellier Méditerranée et dans des actions de mobilité durable : mise en place d'une station d'autopartage, promotion du covoiturage et des mobilités actives (dont expérimentation d'un service de location de VAE avec mise à disposition par un professionnel de la commune).

- **Culture** :

1. **Mise en place d'une salle de spectacle intercommunale et dans son animation et sa gestion**

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup est compétente de plein droit, depuis sa création le 1er janvier 2010, en matière de « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et reconduit à chaque révision statutaire, notamment le 16 avril 2019 et le 24 mai 2022, en application de l'article 43 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des communautés de communes (MAPTAM) aujourd'hui codifié à l'article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Par délibération n°03-04-2019 du 16 avril 2019, le conseil communautaire a ainsi défini cet intérêt communautaire et a arrêté la liste des équipements concernés, dont la salle de spectacle Georges Brassens à Saint-Gély-du-Fesc.

Le 05 mars 2020 le président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a déposé une demande de permis de construire valant permis de démolir (n° PC 34255 20 M0007), complétée le 06 mai 2020, pour la reconfiguration et l'extension de la salle culturelle de l'espace Georges Brassens en salle de spectacle intercommunale. Le projet comprend la démolition du hall d'entrée (102 m<sup>2</sup>), la conservation du volume de la salle de spectacle existante et la création de deux extensions (362 m<sup>2</sup>). L'arrêté de permis de construire est délivré par le maire de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc en date du 09 juillet 2020.

Par délibération n°08-10-2021 du 19 octobre 2021, le conseil communautaire a approuvé le rapport de la CLECT sur le transfert de la salle de spectacle Georges Brassens de Saint-Gély-du-Fesc.

Les travaux de la salle de spectacle se sont élevés à 1,8M€, et a perçu 794K€ de subventions de ses partenaires financiers (Leader, Etat, Région, Département).

Cet équipement peut accueillir 280 personnes dans des conditions de confort optimales : il est doté des équipements techniques nécessaires à une offre développée (loges, régie, vestiaires, plateaux, foyer...).

Compte tenu d'une programmation intercommunale pluridisciplinaire à destination de tous les publics mais également une programmation culturelle de la ville de Saint-Gély-du-Fesc, ce théâtre fait l'objet d'une convention de gestion avec partage de calendrier. Cette convention permet d'obtenir une occupation optimisée de l'équipement. Durant la saison culturelle, ce sont plus de trente spectacles qui sont proposés. A cela s'ajoute des dates de festives mais aussi des conférences, des représentations d'associations Saint-Gilloises et intercommunales.

**2. Implication dans Pics Studio** : Participation financière de la CCGPSL à hauteur de 500.000 €. Sur un terrain de 14 ha à Saint-Gély-du-Fesc, Pics studio sera un des plus grands projets industriels jamais réalisé en France dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel. Son objectif principal est d'accueillir les productions de plateformes de streaming françaises, européennes et même internationales. Cette activité de production sera de plus avantageusement complétée par la création d'un campus de formations dédié aux métiers cinématographiques, permettant ainsi de lancer une réelle synergie autour de ce projet majeur pour l'avenir du territoire. Le développement et la promotion de l'activité économique mais également culturelle font partie des objectifs permanents de la Communauté de communes et s'inscrivent dans les enjeux stratégiques du projet de territoire. La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a souhaité soutenir les travaux d'équipement nécessaires à l'implantation de ce projet pour les sommes plafonnées aux montants suivants

Élargissement de la rue des Vautes au droit de l'accès au giratoire du Lauzard	210 000 € HT	Maîtrise d'ouvrage par l'aménageur
Renforcement du poste de refoulement des eaux usées	290 000 € HT	Maîtrise d'ouvrage par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

L'aménageur s'est engagé de son côté, au titre de l'avenant à la concession d'aménagement auprès de la commune de SAINT GELY DU FESC :

- à favoriser l'emploi local pour que ces travaux aient un impact sur le dynamisme économique du territoire du Grand Pic Saint-Loup.
- à mener une action volontariste de sensibilisation des jeunes publics aux métiers du secteur de l'audiovisuel et du cinéma.

Une convention cadre tripartite Commune de Saint Gely du Fesc-Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup-Aménageur sera signée en amont du début des travaux de réalisation du projet Pics Studio. Cette convention aura pour objectif de sensibiliser les écoliers, collégiens et lycéens du territoire aux métiers de Pics Studio et aux filières associées, tout au long de la vie du projet (construction, exploitation...). D'autres partenaires et acteurs locaux, qui œuvrent pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi, tels le RISE, la Mission Locale, comme les acteurs du Service Public de l'Emploi seront associés dans cette rédaction et pourront également être signataires de cette convention.

- **De l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup - Cévennes**

L'Association Grand Pic Saint-Loup-Cévennes s'est engagée rapidement dans un rôle de relais et d'interface pour coordonner, sur son territoire et en lien avec les communautés de communes et les communes éligibles, le dispositif régional sur la valorisation et l'attractivité des bourgs centres d'Occitanie. Dans ce cadre, l'Association Grand Pic Saint-Loup - Cévennes porte un accompagnement et une ingénierie extérieure permettant d'accompagner les communes éligibles et d'inscrire les démarches communales dans une réflexion plus large à l'échelle des intercommunalités et du SCOT de la CCGPSL.

Ce territoire de projet souhaite pouvoir bénéficier du futur dispositif de soutien à l'ingénierie des territoires ruraux, dispositif qui assurera un accompagnement aux démarches contractuelles dans lesquelles nous nous inscrivons avec la Région Occitanie. Cette aide nous sera précieuse pour permettre à la fois la rédaction et le suivi de ces démarches, annexes financières et indicateurs.

L'Association Grand Pic Saint-Loup - Cévennes doit en effet à l'avenir accompagner ses communes membres en centralisant et coordonnant leurs demandes. Au-delà de la rédaction de la première version du contrat et de ses annexes qui restent à finaliser, il s'agira de centraliser les demandes de subvention pour la rédaction du programme opérationnel annuel, de croiser - en lien avec vos services- leurs demandes de subventions avec les attributions décidées lors des commissions permanentes et de réactualiser en conséquence le contrat. L'alimentation d'indicateurs permettra de vérifier que les objectifs poursuivis dans le Pacte vert sont bien atteints.

La structure porteuse du CTO Grand Pic Saint-Loup-Cévennes fournira aussi une assistance aux communes Bourgs centres dans l'appréhension et la mise en œuvre des dispositifs qui leur sont propres. La concertation avec les habitants du territoire sera assurée par un comité participatif local pour la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et par un conseil de développement mis en place à la Communauté de Communes du Grand Pic St-Loup en septembre 2023. L'association devra agréger les demandes de ces deux entités représentant la population du territoire de projet. Le soutien en ingénierie sollicité sera donc une garantie pour assurer un suivi efficace et efficient des fonds publics engagés.

- **De la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault est un établissement public administré par des artisans qui a vocation à représenter les intérêts généraux de l'Artisanat auprès des pouvoirs publics. Elle intervient, défend et contribue à la promotion de l'ensemble des artisans, notamment sur les territoires, grâce à différentes actions.

Dans le cadre de la convention qu'elle a signée avec la CCGPSL, les deux structures collaborent dans les domaines suivants :

- Etudes et Observatoires économiques (accès à Géométiers, enquêtes ...)
- Création-Transmission-Reprise d'entreprises (accueil des créateurs et repreneurs d'entreprises ...)
- Accompagnement et Développement des entreprises (stratégie numérique, labellisations durables ...)
- Foncier et Immobilier d'entreprises (aide à l'installation, parcours résidentiel des entreprises ...)
- Accès à la Formation initiale et continue (en répondant aux besoins des entreprises du GPSL ...)

- o Valorisation des Métiers (Concours Artino'Arts, Manifestation...)

- **De la Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault**

La CCI Hérault est un établissement public à vocation économique engagée auprès des 94 000 entreprises qu'elle accompagne dans le cadre de ses missions déployées au travers de son offre SOLUCCIO.

Dans le cadre de la convention qu'elle a signé avec la CCGPSL, les deux structures collaborent dans les domaines suivants :

- o Etudes et observatoires économiques (étude flux consommation, cartographie offre commerciale ...)
- o Immobilier et foncier d'entreprise (bourse locaux vacants, implantation des entreprises ...)
- o Animation des entreprises et évènementiels (Prix TPE, petits déjeuners thématiques, permanence...)

- **De l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup Cévennes**

L'Association Grand Pic Saint Loup-Cévennes s'est engagée rapidement dans un rôle de relais et d'interface pour coordonner, sur son territoire et en lien avec les communautés de communes et les communes éligibles, le dispositif régional sur la valorisation et l'attractivité des bourgs centres d'Occitanie. Dans ce cadre, l'Association Grand Pic Saint Loup-Cévennes porte un accompagnement et une ingénierie extérieure permettant d'accompagner les communes éligibles et d'inscrire les démarches communales dans une réflexion plus large à l'échelle des intercommunalités et du SCOT de la CCGPSL.

L'Association Grand Pic Saint Loup-Cévennes doit en effet à l'avenir accompagner ses communes membres en centralisant et coordonnant leurs demandes. Il s'agira de centraliser les demandes de subvention pour la rédaction du programme opérationnel annuel, de croiser -en lien avec vos services- leurs demandes de subventions avec les attributions décidées lors des commissions permanentes et de réactualiser en conséquence le CTO. L'alimentation d'indicateurs permettra de vérifier que les objectifs poursuivis dans le Pacte vert sont bien atteints.

La structure porteuse du CTO Grand Pic Saint Loup-Cévennes fournira aussi une assistance aux communes Bourgs centres dans l'appréhension et la mise en œuvre des dispositifs qui leur sont propres. La concertation avec les habitants du territoire sera assurée par un comité participatif local pour la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et par un conseil de développement en cours de mise en place à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup. L'association devra agréger les demandes de ces deux entités représentant la population du territoire de projet.

**Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de l'Hérault et modalités d'intervention et contributions du Département de l'Hérault**

*Sans objet*

**Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),

- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements énergétiques, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres.

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie

- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

### **L'Agence Régionale Energie Climat**

#### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

#### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou contact@arac-occitanie.fr

### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

#### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou contact@arb-occitanie.fr

### **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

#### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01<sup>er</sup> janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr) ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

### La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

#### FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : <https://www.arac-occitanie.fr/contact/>

### La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240709-DGS\_2024\_12-DE

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un acheteur et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) et [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)

## **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Commune de Saint-Gély du Fesc et de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Saint-Gély-du-Fesc
- la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup
- l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup – Cévennes
- la Région,

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint-Gély-du-Fesc (EPF Occitanie ...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Saint-Gély-du-Fesc et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

## **Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

<p><b>Le Maire de la Commune de Saint-Gély-du-Fesc</b></p> <p><b>Michèle LERNOUT</b></p> <p>Signature</p>	<p><b>Le Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup</b></p> <p><b>Alain BARBE</b></p> <p>Signature</p>	<p><b>Le Président de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup – Cévennes</b></p> <p><b>Alain BARBE</b></p> <p>Signature</p>
		<p><b>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée</b></p> <p><b>Carole DELGA</b></p> <p>Signature</p>

**Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS****LES FICHES ACTION 2022-2028****AXE STRATEGIQUE 1 : AGIR SUR LES MOBILITES ET L'ENVIRONNEMENT**

<b>ACTION 1.1</b> <b>Proposer des modes de déplacements alternatifs</b>	<i>Projet 1.1.1 Assurer la continuité cyclable en direction de la sortie sud avec la voie départementale et la Véloligne de la métropole de Montpellier</i>
	<i>Projet 1.1.2 piste cyclable rue du Patus</i>
	<i>Projet 1.1.3 Requalification de la rue de la Rompude, de l'entrée du collège François Villon et création de trottoirs partagés vélos, piétons</i>
	<i>Projet 1.1.4 piste cyclable rue Puech de Brissac</i>
	<i>Projet 1.1.5 Aménagements de la rue des Vautes : mobilités et insertion du pôle Pics studio</i>
	<i>Projet 1.1.6 Promouvoir la voiture électrique : acquisition de deux véhicules électriques</i>
	<i>Projet 1.1.7 Développer l'offre de transport collectif</i>
<b>ACTION 1.2</b> <b>Proposer un cadre de vie qui réponde aux exigences du développement durable</b>	<i>Projet 1.2.1 Audit énergétique des bâtiments communaux et travaux d'amélioration énergétique – confort thermique</i>
	<i>Projet 1.2.2 Désimperméabilisation et renaturation des cours d'école et des espaces d'évolution des ALP/ALSH</i>
	<i>Projet 1.2.3 Mutation du parc d'éclairage public (LED)</i>
	<i>Projet 1.2.4 Développement et mutation des espaces verts</i>

**AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORER LE CADRE DE VIE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG-CENTRE**

<b>ACTION 2.1</b> <b>Repenser les espaces publics en fonction des évolutions des pratiques</b>	<i>Projet 2.1.1 Rénovation de la place de l'affenage</i>
	<i>Projet 2.1.2 Création d'un parvis devant l'église</i>
<b>ACTION 2.2</b> <b>Développer le périmètre de l'hypercentre en fonction de l'apport et des attentes de la population</b>	<i>Projet 2.2.1 Rénovation et extension de la salle de Fontgrande</i>
	<i>Projet 2.2.2 Développer une offre de logements abordables locatif et pour les primo-accédants (BRS)</i>
	<i>Projet 2.2.3 Impulser une restructuration du secteur du forum</i>

**AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER ET ADAPTER LES EQUIPEMENTS DE SERVICES**

<b>ACTION 3.1</b> <b>Promouvoir la pratique sportive</b>	<i>Projet 3.1.1 Transformation d'un terrain pelousé en aire de grand jeu synthétique</i>
	<i>Projet 3.1.2 Création d'un parcours sportif avec stations fitness d'extérieur</i>
	<i>Projet 3.1.3 Réaménagement du skate Park</i>
<b>ACTION 3.2</b> <b>Encourager l'économie locale</b> <b>Soutenir l'innovation, l'insertion et la création d'activité</b>	<i>Projet 3.2.1 Développement du Tiers-lieu « L'Atelier des Projets » (espace coworking, Fab-Lab, accompagnement des entreprises et des publics en insertion professionnelle)</i>
	<i>Projet 3.2.2 Mise en valeur du marché hebdomadaire</i>
<b>ACTION 3.3</b> <b>Poursuivre le plan d'accessibilité</b>	<i>Projet 3.3.1 Mise en accessibilité des écoles</i>
	<i>Projet 3.3.2 Accessibilité autres bâtiments publics et de l'espace public</i>

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (PPPI) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.</b>
<b>AGIR SUR LES MOBILITES ET L'ENVIRONNEMENT</b>	<i>Proposer des modes de déplacements alternatifs</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>Stratégie de déplacement mise en œuvre dans le cadre des schémas de déplacement du département, de la Métropole de Montpellier, de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et de la ville</i></p> <p>Prépondérance de la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien</p> <p>Proximité immédiate avec 3M nécessite une approche coordonnée avec la Région (AOM sur les territoires n'ayant pas la compétence) et la Métropole (AOM urbain) pour mieux organiser les déplacements pendulaires (domicile-travail et domicile-études) à l'échelle du bassin de vie.</p> <p>ZFE de la Métropole de Montpellier qui impacte le parc automobile avec un objectif de verdissement du parc auto à l'échelle du bassin de vie et un développement des transports en commun</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p><i>Développement des modes « doux » et optimisation de l'accès au réseau de transport collectif</i></p> <p><i>Développement d'un réseau de transports en mode doux infra-communal, intercommunal et inter-AOM</i></p> <p><i>Réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre d'un secteur fortement contributeur et lutter contre l'autosolisme</i></p> <p><i>Mise en place d'un renforcement de l'offre de transport collectif entre la ville et Montpellier (station de tramway Occitanie).</i></p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	

## Projet 1.1.1. : Assurer la continuité cyclable en direction de la sortie sud avec la voie départementale et la Véloline de la métropole de Montpellier

**Descriptif :** Relier le centre de la commune, via un raccordement sur des pistes cyclables déjà existantes, à la station de tramway « Occitanie ».

**Tranche 1 :** entre rond-point du Lauzard et piste départementale, le projet consiste à connecter la piste cyclable en sortie de zone urbanisée afin de faire la jonction avec la partie de piste qui est réalisée par le conseil départemental (aménagement du giratoire du LIEN).

**Descriptif :** bancs, éclairage, piste cyclable, aménagement paysager.

**Tranche 2 (photo) :** Aménagement de l'avenue du clapas, du rond-point de la cave coopérative depuis le centre-ville jusqu'à la rue du Bosquet : le projet consiste notamment à acquérir un foncier pour reconfigurer un espace qui longe actuellement la bande roulante en intégrant une voie partagée cycles-piétons afin de répondre à la fois à des impératifs de sécurité, mais aussi à des besoins d'amélioration de desserte en mode doux.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

**Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.**

**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

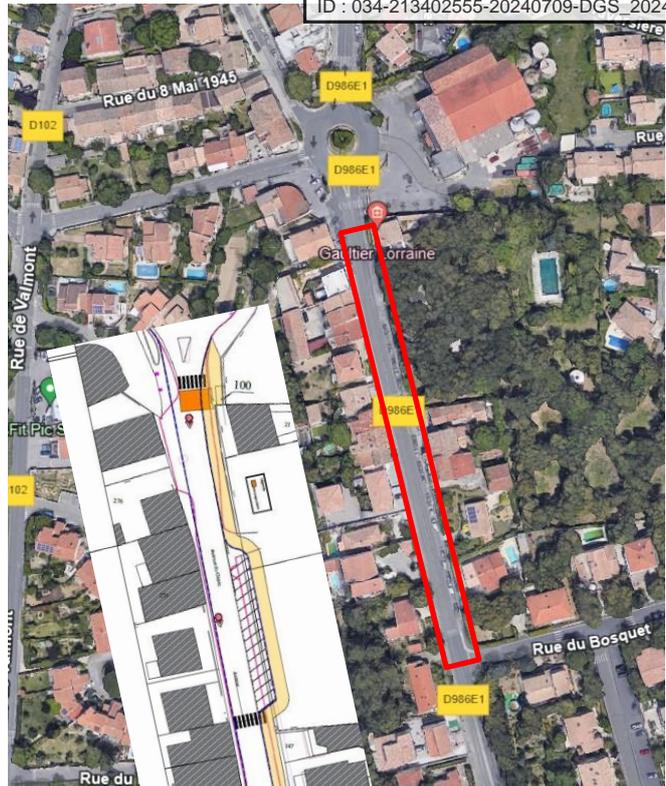
**Coût estimatif :** 20 000 € TTC pour la tranche 1 et 200.000 € TTC pour la tranche 2.

**Calendrier prévisionnel :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022                     | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (Acquisition, Etudes) |
| <input type="checkbox"/> 2023                     | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (Travaux)             |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (Etudes) | <input type="checkbox"/> 2027-2028                             |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Département de l'Hérault, CCGPSL



**Projet 1.1.2. : Réaménagement de la rue du Patus et création d'une voie cyclable partagée**

**Descriptif :** création de cheminements doux aménagés : profilé de voirie avec réduction de bande passante, éclairage, voie partagée, aménagement paysager.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

*Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.*

**Maître d'ouvrage :** Ville de Saint-Gély-du-Fesc

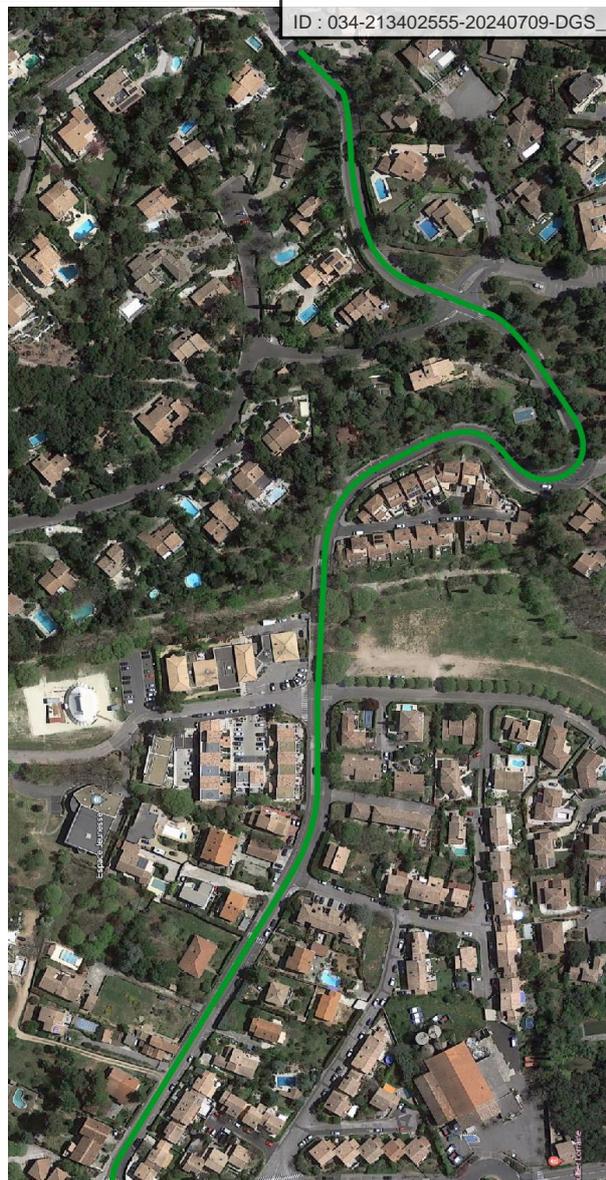
**Coût estimatif :** 1 321 K€ TTC

**Calendrier prévisionnel :**

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Département de l'Hérault, CCGPSL



**Projet 1.1.3. : Réaménagement de la rue de la Rompude et création d'une voie cyclable partagée, intégrant la desserte de l'entrée du collège François Villon**

**Descriptif :** La rue de la Rompude constitue un axe majeur de la Commune car elle dessert de nombreux équipements publics tels que le collège François Villon, les écoles maternelle Rompude et élémentaire Valène, ainsi que le gymnase de la Rompude et le plateau sportif municipal.

*Création de cheminements doux aménagés : profilé de voirie avec réduction de bande passante, éclairage, voie partagée piétons cycles, aménagement paysager.*

**Référentiel territorial du Pacte Vert**

*Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.*

**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

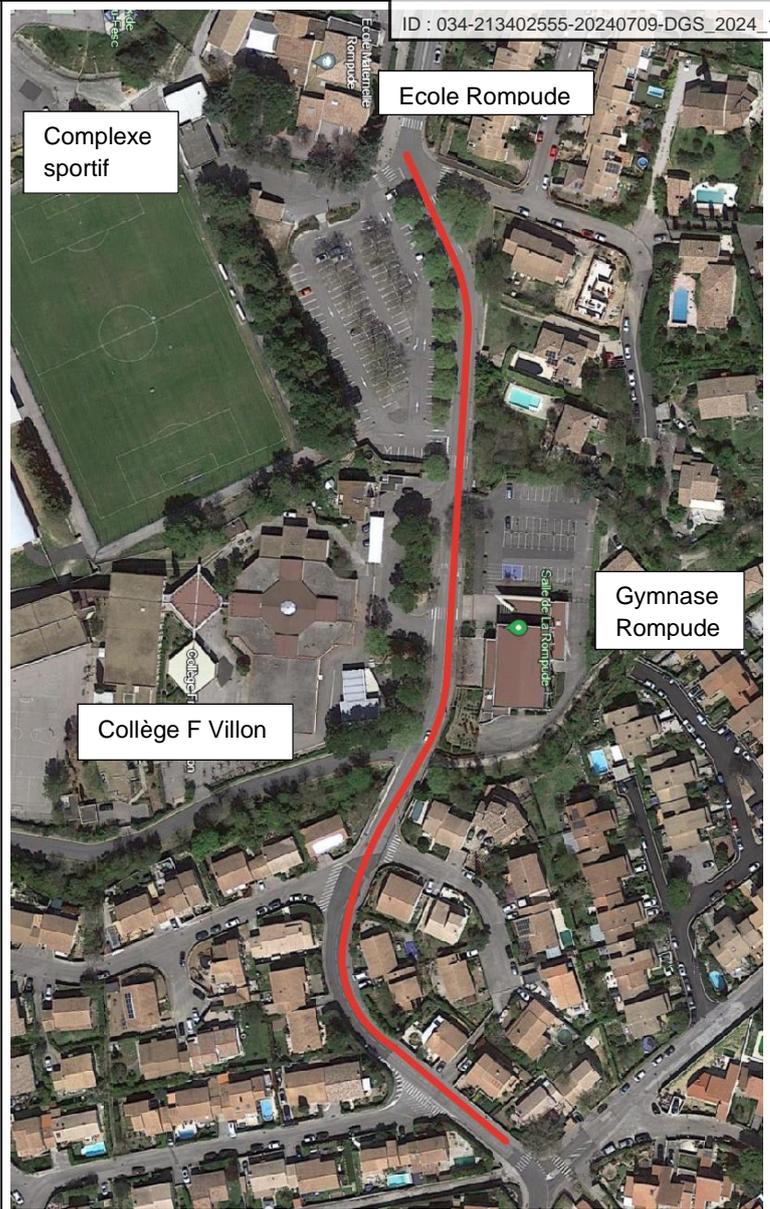
**Coût estimatif :** 770 000 €

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022                       2025
- 2023                       2026
- 2024                       2027-2028

*fin décembre 2024*

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat (DETR), Département de l'Hérault, CCGPSL



### Projet 1.1.4. : piste cyclable rue Puech de Brissac

**Descriptif :** La rue Puech de Brissac est un axe de circulation majeur du Nord de la ville qui relie l'Av. des Cévennes à la rue de Valène. Elle est très fréquentée par les écoliers et les collégiens.

*Création de cheminements doux aménagés : profilé de voirie avec réduction de bande passante, éclairage, voie partagée piétons cycles, aménagement paysager.*

#### Référentiel territorial du Pacte Vert

*Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.*

**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

**Coût estimatif :** 550 000 € TTC

#### Calendrier prévisionnel :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022                     | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (Travaux Tranche 1) |
| <input type="checkbox"/> 2023                     | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (Travaux Tranche 2) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (Etudes) | <input type="checkbox"/> 2027-2028                           |

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat,  
Département de l'Hérault, CCGPSL



## Projet 1.1.5. : Aménagements de la rue des Vautes : mobilités et insertion du pôle Pics studio

**Descriptif :** La rue Puech des Vautes connecte le quartier résidentiel des Vautes et sa zone d'activités à l'entrée de ville au Sud.

1. Aménagement d'un accès à Pic Studio depuis la rue des Vautes jusqu'à l'allée Saint Exupéry,
2. Création d'un plateau traversant entre les studios cinématographiques et les pôles de formation,
3. Création d'un giratoire à l'entrée de la zone résidentielle.

### Référentiel territorial du Pacte Vert

Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage :** Sarl Parc des Vautes

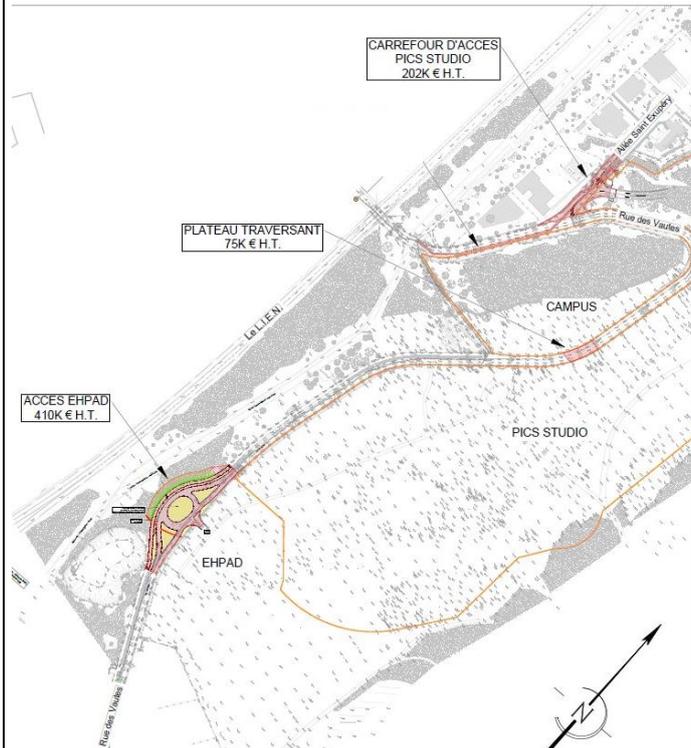
**Coût estimatif :** Accès à Pics studio 200 K€ HT, plateau traversant 75 K€ HT, giratoire 410 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022                     | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (Travaux) |
| <input type="checkbox"/> 2023                     | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (Travaux) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (Etudes) | <input type="checkbox"/> 2027-2028                 |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Département de l'Hérault, CCGPSL



## Projet 1.1.6. : Acquisition de deux véhicules électriques

**Descriptif :** Acquisition de deux véhicules : un véhicule pour la restauration scolaire, un pour les services techniques. L'objectif est, à court terme, d'électrifier notre parc de véhicule. Les véhicules thermiques représentent une part substantielle d'émission de CO2 dans notre bilan carbone intégré au budget vert réalisé en novembre 2023 (données CA 2022).

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 3 – Prévenir et réduire les pollutions

Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

**Coût estimatif :** 125 K€ TTC (2024), 30 K€ TTC (2025), 30 K€ TTC (2026)

### Calendrier prévisionnel :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

**Partenaires potentiellement concernés :** Région Occitanie



## Projet 1.1.7. : Développer l'offre de transport collectif

### Descriptif :

Bien que la ligne 608 de Lio - Hérault Transport connaisse une forte fréquentation, la desserte n'offre pas un niveau de service permettant d'être suffisamment concurrentielle à la voiture pour les déplacements quotidiens entre Saint-Gély-du-Fesc et Montpellier.

Par ailleurs, en 2026, le projet Pics studio deviendra une réalité et induira un besoin de mobilité pour les professionnels et intermittents du cinéma mais aussi pour un très grand nombre d'étudiants (plus de 300) qui seront accueillis au sein des pôles de formation (Université Paul Valéry – antenne cinéma, écoles ARTFIX, Le Plateau, ...) conçus pour être complémentaires des formations dispensées sur les sites de Montpellier.

Compte tenu de la saturation de la ligne 608 dans Saint-Gély-du-Fesc et pour désengorger le trafic automobile à l'entrée Nord de la Métropole de Montpellier, la commune souhaite améliorer la fréquence et l'amplitude horaire de la desserte bus. La Commune de Saint Gély du Fesc sollicite auprès d'Hérault Transport la mise en place d'une ligne de car express en lieu et place de l'offre actuelle de la ligne 608. Offrir un service de transport collectif à la fréquence et l'amplitude horaire améliorés faciliterait en effet le report modal vers ce mode de transport décarboné. Il s'agit d'une action en faveur de la transition écologique et solidaire qui répond également à l'engagement du Conseil régional, du département de l'Hérault, de la commune de Saint Gély du Fesc et de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup à mener des actions volontaristes en faveur des mobilités décarbonées. Ce projet est cohérent avec le dépôt prochain d'un dossier de service express régional métropolitain montpellierain (SERM) porté conjointement par la Région Occitanie, le département de l'Hérault, la métropole de Montpellier et les EPCI limitrophes dont la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 3 – Prévenir et réduire les pollutions

Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage : commune de St Gély-du-Fesc / Hérault Transport**

**Coût estimatif : non chiffré à ce stade**

### Calendrier prévisionnel :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022                     | <input checked="" type="checkbox"/> 2025(Etudes) |
| <input type="checkbox"/> 2023                     | <input type="checkbox"/> 2026                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (Etudes) | <input type="checkbox"/> 2027-2028               |

**Partenaires potentiellement concernés : Région Occitanie/Hérault Transport, CCGPSL**



**Axe 1****Fiche action 1.Z.****AGIR SUR LES MOBILITES ET L'ENVIRONNEMENT****Proposer un cadre de vie qui réponde aux exigences du développement durable****PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

*Le décret tertiaire a fixé une obligation réglementaire qui engage tous les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issue de la loi Élan, il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.*

*L'éclairage public pèse lourd dans les dépenses énergétiques des communes. D'après son dernier rapport, l'ADEME évalue cette compétence à 41% des dépenses en électricité des municipalités. La facture s'est alourdie avec la hausse du prix de l'énergie. L'ouverture à la concurrence entérinée par la loi Nome.*

*L'eau de pluie reçue constitue une ressource à préserver et à valoriser dans un contexte de changement climatique mais aussi à gérer pour limiter le ruissellement, préserver sa qualité et restaurer les milieux naturels.*

*C'est en gérant les eaux pluviales et en les valorisant par des solutions intégrées fondées sur la nature, que les collectivités peuvent devenir plus résilientes face à ces phénomènes. Les projets d'aménagement doivent désormais intégrer des enjeux pour :*

- limiter l'artificialisation des sols et donc les phénomènes d'inondation ;*
- préserver la biodiversité des lieux ;*
- favoriser les îlots de fraîcheur.*

**Objectifs stratégiques**

*Rénovation énergétique : objectif final de réduction des consommations d'énergie de l'ensemble du parc communal à hauteur de : -40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050*

*Consommations électriques : réduction des dépenses, émissions de CO2 et impact sur la biodiversité.*

*Lutter contre les îlots de chaleurs en cœur de ville et favoriser le retour de la biodiversité dans l'espace publics*

*Adapter le territoire aux effets du changement climatique*

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES**

## Projet 1.2.1. : Audit énergétique des bâtiments communaux et travaux d'amélioration énergétique – confort thermique

**Descriptif :** 15 bâtiments sont concernés pour une surface totale de 20 367 m<sup>2</sup> de SDP.

Afin d'identifier les gisements d'économie d'énergie et pour mettre en œuvre des actions de maîtrise des consommations d'énergie rentables économiquement en intégrant la dynamique potentielle d'évolution des prix des énergies sur le moyen terme.

Finalisé en juin 2024, il va nous fournir une parfaite connaissance de nos équipements (système constructif, isolation, postes les plus énergivores).

De plus l'analyse ambitionne d'améliorer le confort thermique.

Les travaux seront réalisés sur plusieurs exercices.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2 – S'adapter à l'urgence climatique

Objectif 3 – Prévenir et réduire les pollutions

**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

**Coût estimatif :** éléments non connus à ce stade du projet, la précision du montant attendu en fonction du bilan énergétique (juin 2024).

### Calendrier prévisionnel :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022                    | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux)      |
| <input type="checkbox"/> 2023                    | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (travaux)      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (Audit) | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 (travaux) |

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région, Conseil Départemental, CCGPSL





### Projet 1.2.3. : Mutation du parc d'éclairage public (LED)

**Descriptif :** La commune comptait 2713 points lumineux à moderniser. Sur la période 2016 à 2021, le montant de l'investissement pour les travaux dédiés à la réduction de la consommation s'élève à 680 000€ H.T. 33%, c'est la baisse de consommation directement imputable aux travaux de relamping.

Aujourd'hui, il reste 1 237 points lumineux énergivores à rénover. L'objectif est de finaliser la modernisation en 2028 avec une moyenne de 250 points lumineux par an.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Objectif 1 – Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive*

*Objectif 2 – S'adapter à l'urgence climatique*

**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

**Coût estimatif :** 250 K€ à 400 K€ TTC par an.

#### Calendrier prévisionnel :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022                    | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (400K€)      |
| <input type="checkbox"/> 2023                    | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (250K€)      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (400K€) | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 (500K€) |

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, CESML



**Axe 2****Fiche action 2.1.****AMELIORER LE CADRE DE VIE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG-CENTRE****Repenser les espaces publics en fonction des évolutions des pratiques****PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

*Saint-Gély-du-Fesc est identifiée dans le cadre du SCOT du Grand Pic Saint Loup en tant que « pôle structurant ».*  
Il importe de repenser les espaces publics en fonction de l'évolution des pratiques pour préserver ou améliorer le mieux vivre ensemble, et plus encore par la nécessité de s'adapter au changement climatique (qualité des matériaux), intégrer la rareté de la ressource en eau dans le choix de végétaux, créer des îlots de fraîcheur par une végétalisation adaptée des espaces.

**Objectifs stratégiques**

*La commune doit donc être en mesure de répondre aux besoins d'un « bassin de vie » de plusieurs communes regroupant près de 26.000 habitants. Il s'agit de moderniser le centre-ville, afin de tenir compte de son caractère.*

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES****Projet 2.1.1. : Rénovation de la place de l'affenage**

**Descriptif :** réaménagement des espaces de la place de l'affenage.

*Elle constitue l'espace central de la commune, au milieu de la Grand'rue, sur laquelle viennent se ramifier plusieurs axes transversaux de voirie. Animée, elle nécessite un retraitement des espaces (zone wifi, éclairage, traitement du sol, végétalisation, jonction avec parking du forum à traiter, jonction avec l'espace privé du forum à repenser...)*

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

*Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

*Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.*

**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

**Coût estimatif :** éléments non connus à ce stade du projet, le montant attendu sera connu au terme des études et concertations, en 2025.

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022                       2025 (Etudes pré-opérationnelles)
- 2023                       2026 (Travaux)
- 2024 (Etudes)             2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région (désimperméabilisation/renaturation), Conseil Départemental, CCGPSL



## Projet 2.1.2. : Création d'un parvis devant l'église

**Descriptif :** L'objectif est d'offrir un parvis qualitatif à l'église qui se trouve actuellement enclavée dans un tissu urbain ancien. Les logements insalubres achetés par la ville seront démolis afin de d'aménager une placette accessible, un espace de transition entre la rue du Petit Paris et l'église. Des espaces verts compléteront l'aménagement ainsi que de nombreuses assises. Une rétention pluviale sera intégrée pour constituer une réserve d'eau nécessaire à l'arrosage des espaces verts en période de rareté de la ressource en eau. Le pignon du bâtiment mitoyen servira de support à une création artistique sous la forme de fresque urbaine ou de mise en lumière.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants  
 Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

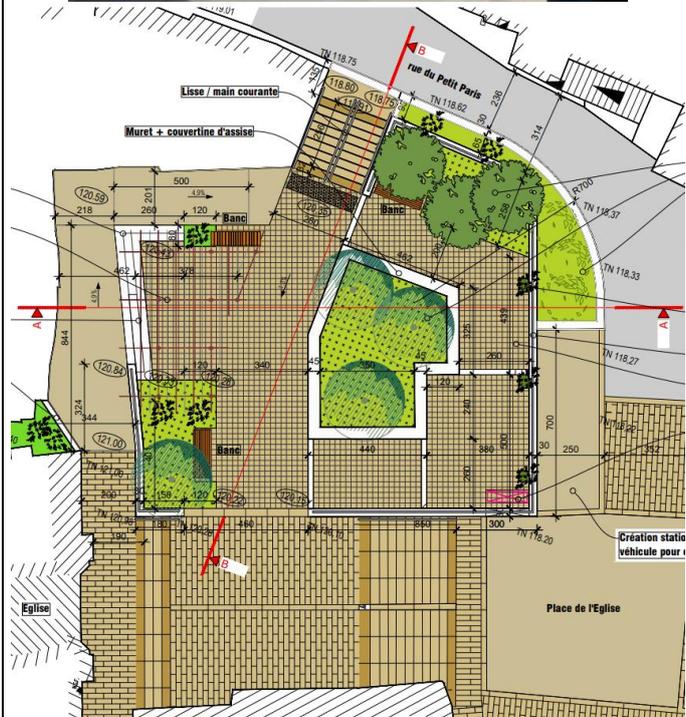
**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

**Coût estimatif :** Etudes 65 K€, Démolition 210 K€, Aménagement 280 K€.

### Calendrier prévisionnel :

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 (Acquisition) | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (démolition) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (Acquisition) | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (Travaux)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (Etudes)      | <input type="checkbox"/> 2027-2028                    |

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région (désimperméabilisation/renaturation), CCGPSL



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2.</b>
<b>AMELIORER LE CADRE DE VIE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG-CENTRE</b>	<b>Développer le périmètre de l'hypercentre en fonction de l'apport et des attentes de la population</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>Saint-Gély-du-Fesc est identifiée dans le cadre du SCOT du Grand Pic Saint Loup en tant que « pôle structurant ».</i>  <i>Une étude urbaine, réalisée en 1994 et actualisée en 2011 et 2022, a permis de mettre en place un plan d'action visant à favoriser le vivre ensemble et dynamiser le cœur de ville. La requalification des espaces publics et d'équipements à vocation associative est souvent le préalable à l'amélioration globale du cadre de vie et influence directement l'évolution de l'habitat ou la revitalisation des commerces.</i>  <i>Agir sur les espaces publics et les lieux associatifs du centre-bourg est un enjeu pour l'attractivité de notre territoire et un levier pour aborder les questions de solidarité.</i>  <i>Par ailleurs, en 2022, la ville a signé une convention avec l'EPF Occitanie pour mobiliser des fonciers en cœur de ville et favoriser l'accès à la location sociale ou à la propriété pour des personnes ou familles éligibles au logement social.</i></p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p><i>Renforcer la polarité du centre-ville pour lui offrir un rayonnement plus large.</i>  <i>Amélioration de la lisibilité de l'offre commerciale et de services et le développement de circuits piétons (aménagement espaces publics, signalisation) pour renforcer son attractivité</i>  <i>Renforcer la cohésion et la mixité sociale en cœur de ville</i>  <i>Accroître la part de logements sociaux sur la commune afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PLHi</i>  <i>Maintenir et diversifier l'offre commerciale et artisanale de cœur de ville afin de renforcer son attractivité et ainsi contenir l'effet d'évasion commerciale</i></p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	

## Projet 2.2.1. : Rénovation et extension de la salle de Fontgrande

### Descriptif :

Favoriser l'accès aux équipements publics d'intérêts.

Equipement dédié aux activités associatives.

Ouverture des façades Nord et Est, augmentation de 80% de la surface de plancher. L'objectif est de passer d'une salle à 3 salles polyvalentes articulées autour d'une cuisine et de sanitaires partagés.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants

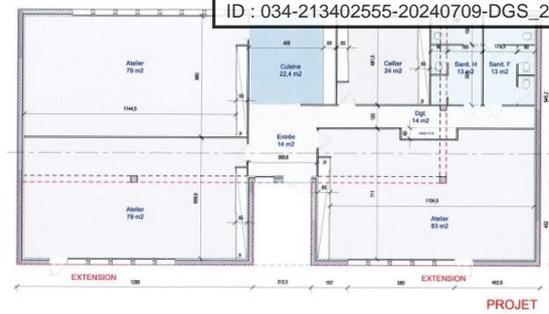
**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

**Coût estimatif :** 380 K€

**Calendrier prévisionnel :** Permis de construire au 2<sup>nd</sup> semestre 2023, travaux 2024-2026.

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022                     | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (Travaux) |
| <input type="checkbox"/> 2023                     | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (Travaux) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (Etudes) | <input type="checkbox"/> 2027-2028                 |

**Partenaires potentiellement concernés :** Conseil départemental 34, CCGPSL



## Projet 2.2.2. : Développer une offre de logements abordables locatif et pour les primo-accédants (BRS)

**Descriptif :** La ville a signé une convention avec l'EPF Occitanie. La ville ambitionne plusieurs opérations dont 19 logement en BRS rue de la cannelle et 3 logements rue de l'olivette, toutes deux dans le cœur de ville de la commune.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

**Maître d'ouvrage :** opérateur social FDI Habitat et Office Foncier Solidaire

**Coût estimatif :** subvention de la commune de 45K€, intervention de l'EPF Occitanie.

**Calendrier prévisionnel :** Permis de construire au 2<sup>nd</sup> semestre 2024, travaux 2024-2026.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

**Partenaires potentiellement concernés :** EPF Occitanie, Office Foncier Solidaire, FDI Habitat

# BRS

BAIL RÉEL SOLIDAIRE



### **Projet 2.2.3. : Impulser une restructuration du secteur du forum – acquisition des lots formant les espaces publics (rdc)**

**Descriptif :** L'espace piétonnier du centre d'activités commerciales et médicales du Forum est un élément de la copropriété. Le public n'est pas satisfait de sa qualité. La ville a fait la proposition de l'intégrer dans le domaine public pour intervenir en cohérence avec le projet de requalification de la place de l'Affenage, requalifier l'espace et le connecter aux espaces publics avoisinants de façon qualitative.

#### **Référentiel territorial du Pacte Vert :**

*Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

*Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.*

**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

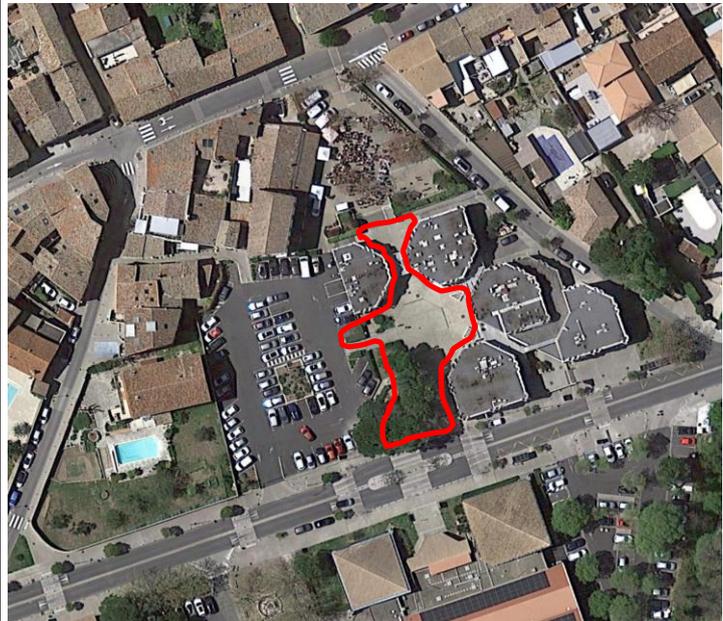
**Coût estimatif :** Acquisition, études et nature des travaux à déterminer.

#### **Calendrier prévisionnel :**

- 2022                     2025 (Etudes)  
 2023                     2026 (Travaux)  
 2024 (Acquisition)    2027-2028

#### **Partenaires potentiellement concernés :**

Copropriété du Forum, Région Occitanie (désimperméabilisation/renaturation), CCGPSL



## Axe 3

## Fiche action 3.1.

DEVELOPPER ET ADAPTER LES EQUIPEMENTS DE SERVICES

Promouvoir la pratique sportive

### PRESENTATION DE L'ACTION

#### Contexte

Le niveau d'équipement de la commune en infrastructures sportives est important (4 gymnases, 2 stades dont un pelousé et un synthétique, 1 dojo, 2 salles de danse, ...) mais ne suffit pas à répondre aux besoins de la population et du territoire communautaire, sachant que près de la moitié des utilisateurs sont extérieurs à la commune et membres des communes avoisinantes, membres de la communauté de commune du Grand Pic Saint-Loup. Il convient de renforcer l'offre en équipements et en services dans le domaine des sports et des loisirs. La ville de Saint-Gély-du-Fesc prévoit d'investir le bois de la Vierge et de réhabiliter le stade municipal « Zammit » afin d'en faire un espace durable (sols perméables, eau de récupération). Ce projet vise à favoriser la pratique sportive individuelle ou associative, d'accueillir de nouvelles disciplines présentes sur le territoire communautaire mais en déficit de créneaux, ainsi que de donner la possibilité de diversifier la pratique sportive à destination des scolaire (écoles et collège). Enfin, il permet d'impulser l'organisation de manifestations sportives et culturelles, en renforçant les équipements structurants de la commune, afin d'en réaffirmer le rayonnement.

#### Objectifs stratégiques

*Réduire les consommations d'eau et les couts d'entretien en adaptant les infrastructures sportives (terrain synthétique en lieu et place d'un pelousé)*  
*Améliorer la santé des habitants tout en développant des espaces de convivialité (modernisation du parcours sportif vieillissant du bois de la vierge). Encourager et de créer les conditions favorisant la pratique d'une activité physique et sportive tout au long de la vie. Répondre à trois grands enjeux :*

- *l'enjeu de la continuité d'une pratique physique et sportive pour les élèves et étudiants favorisant la complémentarité des temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire et un style de vie « actif » tout au long de la vie ;*
- *l'enjeu de la diversification des pratiques et de l'adéquation de l'offre d'activités physiques et sportives aux besoins et motivations des publics cibles ;*
- *l'enjeu de l'équité d'accès aux pratiques physiques et sportives, notamment pour ceux qui en sont les plus éloignés.*

### DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

**Projet 3.1.1. : Transformation d'un terrain peloué en aire de grand jeu synthétique**

**Descriptif :** Dans l'objectif de promouvoir la pratique sportive en permettant un accès plus large (collège, écoles) et diversifié (disciplines sportives, manifestations) à l'installation et de réduire nos consommations en eau, nous souhaitons faire muter notre terrain d'honneur peloué. En effet les consommations annuelles sont au-delà des 9000m<sup>3</sup> soit la consommation annuelle de 170 personnes.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Objectif 2 – S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 3 – Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

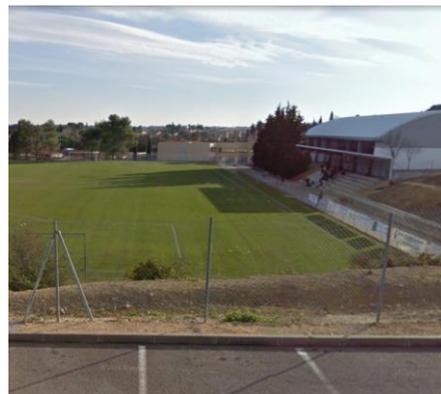
**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

**Coût estimatif :** 1.114 K€ TTC

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022  2025 (Travaux)
- 2023  2026
- 2024 (Etudes)  2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Agence Nationale du Sport, Ligue foot, Région, Conseil Départemental, CCGPSL



**Projet 3.1.2. : Création d'un parcours sportif avec stations fitness d'extérieur**

**Descriptif :** Le bois de la Vierge est un lieu central de la commune. Avec le parc de la mairie et ses aires de jeux dédiées aux enfants, ce secteur est très fréquenté par les familles. Les villes comptent de plus en plus de parcs dédiés à la musculation au poids de corps. Certains d'entre eux offrent même des cours spécifiques et des plages horaires adaptées à tous les niveaux de pratique. Les aires de street-workout offrent une variété d'équipements simples utilisables par tous les types d'utilisateurs. C'est un lieu de convivialité multigénérationnel.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

*Objectif 2 – S'adapter à l'urgence climatique*

*Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

**Maître d'ouvrage : commune de St Gély-du-Fesc**

**Coût estimatif : 50 K€ TTC**

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022                       2025
- 2023                       2026
- 2024                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :** Région, Conseil Départemental, CCGPSL



<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2.</b>
<i>DEVELOPPER ET ADAPTER LES EQUIPEMENTS DE SERVICES</i>	<i>Encourager l'économie locale Soutenir l'innovation, l'insertion et la création d'activité</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>Le développement d'activités économiques, aussi bien en matière résidentielle (commerces de proximité et marchés locaux ; ) que productive (tiers-lieux, filière ICC via le projet Pics Studio) contribuent au rééquilibrage territoriale en renforçant l'attractivité du Bourg-Centre au sein d'un bassin de vie plus large.</i></p> <p><i>La création de valeur ajoutée au niveau local constitue un marqueur essentiel de sa vitalité et permet de se prémunir du risque de village dortoir et de dépendance à la voiture individuelle pour les besoins essentiels.</i></p> <p>.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p><i>Soutenir la création d'entreprises et offrir un cadre favorable au développement et au besoin de structures d'accompagnement ;</i></p> <p><i>Investir dans l'économie productive dans le secteur des Industries Culturelles et Créatives</i></p> <p><i>Favoriser l'économie locale et le commerce de proximité</i></p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	

### Projet 3.2.1. : Développement du Tiers-lieu « L'Atelier des Projets »

#### Descriptif :

Le tiers lieux dénommé « L'atelier des projets », créé en 2022 après une phase test, est au croisement de la transition numérique, des transformations du travail et des formes d'apprentissages, de l'accompagnement des entreprises. Il est nécessaire d'investir pour soutenir les actions de ses occupants (Coworking, maison de l'entreprise, IMPSL, RISE, Fab Lab) et d'anticiper l'implantation de Pics studio sur le territoire.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de St Gély-du-Fesc

Coût estimatif : A déterminer

#### Calendrier prévisionnel :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026            |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

#### Partenaires potentiellement concernés :

CCGPSL, IMPSL, RISE, FAB LAB Saint-Gély



## Projet 3.2.2. : Requalification des allées du Devois, siège du marché hebdomadaire

### Descriptif :

Le marché hebdomadaire de plein vent rayonne largement sur le nord de la métropole. Son développement nécessite un renforcement des installations techniques (bornes électriques, tri des déchets, ...) et une requalification de l'espace qui lui est dédié.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de St Gély-du-Fesc

Coût estimatif : A déterminer

### Calendrier prévisionnel :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022          | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (études)       |
| <input type="checkbox"/> 2023          | <input type="checkbox"/> 2026                           |
| <input type="checkbox"/> 2024 (études) | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 (Travaux) |

### Partenaires potentiellement concernés :

CCGPSL, commerçants non sédentaires



<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.3.</b>
<i>DEVELOPPER ET ADAPTER LES EQUIPEMENTS DE SERVICES</i>	<i>Poursuivre le plan d'accessibilité</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.</p> <p>Initialement, les établissements recevant du public (ERP) avaient jusqu'au 31 décembre 2014 pour se mettre aux normes. Cependant, un délai supplémentaire allant de 3 à 9 ans a été accordé par l'Etat avec obligation de déposer un "agenda d'accessibilité programmé".</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<i>Se mettre en conformité et permettre à tous d'accéder aux établissements scolaires et autres bâtiments publics</i>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	

### Projet 3.3.1. : Accessibilité des écoles

**Descriptif :** cheminements extérieurs, mains courantes, signalisation, bande tactiles...

Au-delà de l'aspect strictement réglementaire, il s'agit d'accompagner une démarche inclusive qui favorise l'égalité de tous dans l'espace public. Ces travaux s'inscrivent en prolongement des actions menées au quotidien depuis de nombreuses années par la collectivité afin d'adapter les structures aux difficultés des personnes porteuses d'un handicap. Ainsi de la réalisation d'un ascenseur à l'école Valène, de l'aménagement de toilettes PMR dans les différentes structures publiques, des reprises de pente, des parkings,...

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

**Coût estimatif :** A déterminer

#### Calendrier prévisionnel :

- 2022                       2025 (Travaux)  
 2023                       2026 (Travaux)  
 2024 (Etudes, PAVE)    2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :** Région Occitanie, Conseil Départemental, CCGPSL



### **Projet 3.3.2. : Accessibilité autres bâtiments publics et de l'espace public**

**Descriptif :** cheminements extérieurs, mains courantes, signalisation, bande tactiles...

Au-delà de l'aspect strictement réglementaire, il s'agit d'accompagner une démarche inclusive qui favorise l'égalité de tous dans l'espace public. Ces travaux s'inscrivent en prolongement des actions menées au quotidien depuis de nombreuses années par la collectivité afin d'adapter les structures aux difficultés des personnes porteuses d'un handicap. Ainsi de la réalisation d'un ascenseur à l'école Valène, de l'aménagement de toilettes PMR dans les différentes structures publiques, des reprises de pente, des parkings,...

#### **Référentiel territorial du Pacte Vert :**

**Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

**Maître d'ouvrage :** commune de St Gély-du-Fesc

**Coût estimatif :** A déterminer

#### **Calendrier prévisionnel :**

- 2022                       2025 (Travaux)  
 2023                       2026 (Travaux)  
 2024 (Etudes, PAVE)    2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :** Région Occitanie , Conseil Départemental, CCGPSL



## Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D’ACTIONS 2022-2024

Bilan BC 2018-2021		Contrat 1 <sup>ère</sup> génération				Observations/ bilan
		2018	2019	2020	2021	(réalisé / reporté / annulé / en cours)
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Poursuivre la rénovation écologique</b>						
<b>ACTION 1.1</b> Proposer des modes de déplacements alternatifs	Projet 1.1.1 piste cyclable sortie sud				X	en cours
	Projet 1.1.2 piste cyclable rue des Erables				X	Réalisé
<b>ACTION 1.2</b> Proposer un cadre de vie qui réponde aux 3 exigences du développement durable (économique, écologique, sociale)	Projet 1.2.1 Accentuer la rénovation énergétique des bâtiments et espaces publics			X	X	PPI modernisation éclairage public
	Projet 1.2.2 Développer les poumons verts de la commune			X	X	En cours (acquisition de boisements, plantations d’arbres)
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Proposer un centre urbain agréable et convivial</b>						
<b>ACTION 2.1</b> Repenser les espaces publics en fonction des évolutions des pratiques	Projet 2.1.1 Rénovation de l’esplanade de la Devoiselle				X	Réalisé en 2022/2023 – financement Région Occitanie
	Projet 2.1.2 Rénovation de la place de l’affenage					Reporté
	Projet 2.1.3 Rénovation de la salle polyvalente Georges Brassens				X	Réalisé en 2022/2023
<b>ACTION 2.2</b> Développer le périmètre de l’hypercentre en fonction de l’apport et des attentes de la population	Projet 2.2.1 Développement des espaces verts				X	En cours
	Projet 2.2.2 Impulser une restructuration du secteur du Forum				X	En cours (Etablissement du Périmètre de sauvegarde du commerce et de l’artisanat)
	Projet 2.2.3 Soutenir le commerce de proximité par la mise en place d’un cash-back sur les achats			X	X	Réalisé
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les équipements de services</b>						
<b>ACTION 3.1</b> Promouvoir la pratique sportive	Projet 3.1.1 Création d’une halle des sports			X		Réalisé – financement Région Occitanie
<b>ACTION 3.3</b> Poursuivre le plan d’accessibilité	Projet 3.3.1 Accessibilité école maternelle Patus			X	X	Réalisé
	Projet 3.3.2 Accessibilité école maternelle Valène			X	X	Réalisé
	Projet 3.3.3 Accessibilité autres bâtiments publics			X	X	En cours

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Avenant - Contrat 2 <sup>nde</sup> génération						Objectif territorial
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : AGIR SUR LES MOBILITES ET L'ENVIRONNEMENT</b>								
<b>ACTION 1.1</b> Proposer des modes de déplacements alternatifs	Projet 1.1.1 Assurer la continuité cyclable en direction de la sortie sud						X	Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 1.1.2 piste cyclable rue du Patus					X	X	
	Projet 1.1.3 Requalification de la rue de la Rompude, de l'entrée du collège François Villon et création de trottoirs partagés vélos, piétons					X	X	
	Projet 1.1.4 piste cyclable rue Puech de Brissac (études 2024)					X		
	Projet 1.1.6 Promouvoir la voiture électrique : Acquisition de deux véhicules électriques				X			Objectif 3 – Prévenir et réduire les pollutions Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 1.1.7 Développer les transports collectifs						X	
<b>ACTION 1.2</b> Proposer un cadre de vie qui réponde aux exigences du développement durable	Projet 1.2.1 Audit énergétique des bâtiments communaux et travaux d'amélioration énergétique – confort thermique					X		Objectif 2 – S'adapter à l'urgence climatique Objectif 3 – Prévenir et réduire les pollutions
	Projet 1.2.2 Désimperméabilisation et renaturation des cours d'école et des espaces d'évolution des ALP/ALSH : Ecole Valène					X	X	
	Projet 1.2.3 Mutation du parc d'éclairage public (LED)					X	X	Objectif 1 – Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive Objectif 2 – S'adapter à l'urgence climatique
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORER LE CADRE DE VIE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG-CENTRE</b>								
<b>ACTION 2.1</b> Repenser les espaces publics en fonction des évolutions des pratiques	Projet 2.1.1 Rénovation de la place de l'affenage - études						X	Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 2.1.2 Création d'un parvis devant l'église – acquisitions foncière et études	X	X	X	X	X	X	
<b>ACTION 2.2</b> Développer le périmètre de l'hypercentre en fonction de l'apport et des attentes de la population	Projet 2.2.1 Rénovation et extension de la salle de Fontgrande					X	X	Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	Projet 2.2.2 Développer une offre de logements abordables locatif et pour les primo-accédants (BRS) : 19 logement en BRS rue de la cannelle (Acquisition foncière EPF & études) et 3 logements rue de l'olivette (Acquisition foncière EPF & Permis – Travaux)					X	X	Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	Projet 2.2.3 Impulser une restructuration du secteur du forum – acquisition des lots formant les espaces publics en rdc						X	Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER ET ADAPTER LES EQUIPEMENTS DE SERVICES								
<b>ACTION 3.1</b> Promouvoir la pratique sportive	Projet 3.1.1 Transformation d'un terrain pelousé en aire de grand jeu synthétique					X	X	Objectif 2 – S'adapter à l'urgence climatique Objectif 3 – Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<b>ACTION 3.2</b> Soutenir l'innovation, l'insertion et la création d'activité	Projet 3.2.1 Développement du Tiers-lieu « L'Atelier des Projets » (espace coworking, Fab-Lab, accompagnement des entreprises et des publics en insertion professionnelle)	X	X			X	X	Objectif 6 – Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<b>ACTION 3.3</b> Poursuivre le plan d'accessibilité	Projet 3.3.2. : Accessibilité autres bâtiments publics et de l'espace public (2024 / PAVE)					X	X	Objectif 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240709-DGS\_2024\_12-DE



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 23

Réf : VA

**2024.07.09/02**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS** : Ph LECLANT  
M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS  
JL FELLOUS

### **OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2143-3 ;

VU l'article 11 de l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

CONSIDERANT que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pose le principe d'une accessibilité généralisée intégrant tous les handicaps à tous les domaines de la vie ; elle instaure une commission communale pour l'accessibilité pour les communes de plus de 5 000 habitants ; cette commission exercera ses missions dans la limite des compétences de la commune ;

CONSIDERANT que la commission communale pour l'accessibilité est présidée par le Maire qui en arrête la liste de ses membres ;

CONSIDERANT que la commission communale pour l'accessibilité est composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la Ville.

CONSIDERANT que cette commission a pour mission de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Recense l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées,
- Tenir à jour la liste des établissements recevant du public et situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

CONSIDERANT que la commission établit un rapport annuel, présenté en Conseil Municipal. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ainsi qu'à tous les responsables de lieux de travail concernés par le rapport.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, qui sera présidée par le Maire et composée :
  - D'élus communaux
  - De membres d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées,
  - De membres d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées,
  - De représentants des acteurs économiques,
  - De représentants d'autres usagers de la Ville.
  
- **AUTORISE** Madame le Maire à fixer par arrêté la liste des membres de la commission sur la base de cette composition.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

SECRETAIRE DE SEANCE

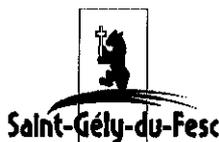
Pour extrait conforme

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. la Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



  
Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 23

**TB**

**2024.07.09 /03**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, Cl COURTOIS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** Ph LECLANT  
M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à Cl COURTOIS  
JL FELLOUS

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2024**

Monsieur Éric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, présente le projet de décision modificative n°1 pour l'année 2024 aux membres présents de l'assemblée.

Il s'agit d'intégrer les nouvelles dépenses et recettes présentées dans le document en annexe.

Le budget 2024 ayant été voté en suréquilibre s'agissant des recettes de la section de fonctionnement, les dépenses nouvelles sont financées par un prélèvement sur l'épargne cumulée reportée.

Il s'agit également de créer l'opération 17 « Aménagement de cimetières » pour un montant de 255 600 €.

La vue globale de ce document budgétaire par section est la suivante :

**Section de fonctionnement**

Chapitre	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentations de crédits
Chapitre 011		5 000 €		
Chapitre 67		200 €		
Chapitre 023		212 769 €		
<b>Total</b>		<b>217 969 €</b>		

**Section d'investissement**

Chapitre	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentations de crédits
Chapitre 13				15 781 €
Chapitre 16				2 172 €
Chapitre 021				212 769 €
Opération 11		55 379 €		
Opération 12		496 746 €		
Opération 13		22 000 €		
Opération 17		255 600 €		
Chapitre 20	- 63 025 €	4 050 €		
Chapitre 204		45 000 €		
Chapitre 21	- 749 180 €	164 152 €		
<b>Total</b>	<b>812 205 €</b>	<b>1 042 927 €</b>		<b>230 722 €</b>

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

Le Conseil après avoir ouï l'exposé de monsieur Éric STEPHANY approuve la résolution supplémentaire par vingt voix pour et trois abstentions (G. FABRE, CI COURTOIS, et V. RIVIERE).

ID : 034-213402555-20240709-FIN\_2024\_13-DE

Pour extrait conforme,

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

 LE MAIRIE GELY-DUESSE  
HERAULT

Michèle LERNOU



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE SAINT GELY DU FESC dont la population est de 3500  
habitants et plus : VILLE DE ST GELY DU FESC (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340255500014

POSTE COMPTABLE : SGC EST HERAULT

**M. 57**

**Décision modificative 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : 17500 ST GELY DU FESC (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	36
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	38
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	41
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	46

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	49
A1.01 - Opérations non ventilables	51
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	52
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	55
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	56
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	57
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	60
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	63
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	66
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	67
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	70
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	72
A1.908 - Fonction 8 - Transports	75
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	79
A2.01 - Opérations non ventilables	81
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	82
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	88
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	89
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	90
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	94
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	98
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	101
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	102
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	103
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	106
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	108
A2.938 - Fonction 8 - Transports	111

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	115
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	116
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	120
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	121

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	125
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	126
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	127
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	129
B3.1 - Etat des provisions constituées	130
B3.2 - Etalement des provisions	131
B4 - Etat des charges transférées	132
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	133
B6 - Prêts	134
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	135
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	136
B7.3 - Etat des emprunts garantis	137
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	138
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	139
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	140
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	141
B7.8 - Autres engagements donnés	142
B7.9 - Autres engagements reçus	143
B8 - Subventions versées	145
B9 - Etat du personnel	146
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	147
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	148
B11.2 - Liste des établissements publics créés	149
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	150
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	151
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	152
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	153
D3 - Décisions en matière de taux	155
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	156
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	157
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	159
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	160
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	161

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

**Informations statistiques**

	Valeurs
Population totale	10736

**Informations fiscales (N-2)**

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	9017345.00

**Informations financières – ratios**

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1120.71
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1074.17
3 Dépenses d'équipement brut / population	424.36
4 Encours de dette / population (2) (3)	476.53
5 DGF / population	191.88
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48.63
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	109.69
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	39.51
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	44.36
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-4.33

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	14 074 056,88	13 323 357,20	3 175 628,04	A1 align="right">2 424 928,36
<b>Investissement</b>	3 017 226,07	1 565 582,17	(3) 1 082 183,87	A2 align="right">-369 460,03
<b>Fonctionnement</b>	11 056 830,81	11 757 775,03	(4) 2 093 444,17	A3 align="right">2 794 388,39

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II align="right">389 261,00	III + IV align="right">4 090 000,00		B1 align="right">3 700 739,00	
<b>Investissement</b>	I align="right">389 261,00	III align="right">4 090 000,00		B2 align="right">3 700 739,00	
<b>Fonctionnement</b>	II align="right">0,00	IV align="right">0,00		B3 align="right">0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	6 125 667,36
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	3 331 278,97
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	2 794 388,39

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

S210

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>389 261,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 147,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
11	Opération d'équipement n° 11	36 539,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	143 600,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	207 974,01
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>4 090 000,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	90 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	230 722,00	230 722,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	389 261,00	4 090 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>619 983,00</b>	<b>4 320 722,00</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	217 969,00	0,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>217 969,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>837 952,00</b>	<b>4 320 722,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0.00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AE VOTEES**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	419 708,40	143 600,40	-36 975,00	-36 975,00	526 333,80
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	77 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	122 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	4 447 372,98	244 513,01	222 697,00	222 697,00	4 914 582,99
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 944 081,38</b>	<b>388 113,41</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>5 562 916,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	619 147,59	1 147,59	0,00	0,00	620 295,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>619 147,59</b>	<b>1 147,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>620 295,18</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 563 228,97</b>	<b>389 261,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>6 183 211,97</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 563 228,97</b>	<b>389 261,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>6 183 211,97</b>
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>369 460,03</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 552 672,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	250 000,00	90 000,00	15 781,00	15 781,00	355 781,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	8 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 250 000,00</b>	<b>4 090 000,00</b>	<b>15 781,00</b>	<b>15 781,00</b>	<b>8 355 781,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	750 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	2 172,00	2 172,00	2 172,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 172,00</b>	<b>2 172,00</b>	<b>752 172,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>5 000 000,00</b>	<b>4 090 000,00</b>	<b>17 953,00</b>	<b>17 953,00</b>	<b>9 107 953,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	373 121,00		2 12 769,00	2 12 769,00	585 890,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	559 568,00		0,00	0,00	559 568,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>932 689,00</b>		<b>2 12 769,00</b>	<b>2 12 769,00</b>	<b>1 145 458,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 932 689,00</b>	<b>4 090 000,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>10 253 411,00</b>
--------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 253 411,00</b>
---	----------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>1 145 458,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 687 241,00	0,00	5 000,00	5 000,00	4 692 241,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 850 860,00	0,00	0,00	0,00	5 850 860,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	769 849,00	0,00	0,00	0,00	769 849,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>11 807 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>11 812 950,00</b>
66	Charges financières	232 000,00	0,00	0,00	0,00	232 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	200,00	200,00	1 200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>12 040 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 200,00</b>	<b>5 200,00</b>	<b>12 046 150,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	373 121,00		212 769,00	212 769,00	585 890,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	559 568,00		0,00	0,00	559 568,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>932 689,00</b>		<b>212 769,00</b>	<b>212 769,00</b>	<b>1 145 458,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 973 639,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 969,00</b>	<b>217 969,00</b>	<b>13 191 608,00</b>
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>13 191 608,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
731	Fiscalité locale	7 597 300,00	0,00	0,00	0,00	7 597 300,00
74	Dotations et participations (4)	2 060 000,00	0,00	0,00	0,00	2 060 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	622 224,00	0,00	0,00	0,00	622 224,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 532 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 532 224,00</b>
76	Produits financiers	8,99	0,00	0,00	0,00	8,99
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 532 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 532 232,99</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>11 532 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 532 232,99</b>
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 794 388,39</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>14 326 621,38</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>1 145 458,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 147,59	0,00	1 147,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	588 664,00		588 664,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	106 625,40	0,00	106 625,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	45 000,00	0,00	45 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	-121 453,99	0,00	-121 453,99
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>619 983,00</b>	<b>0,00</b>	<b>619 983,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>619 983,00</b>
---	-------------------

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 000,00		5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		212 769,00	212 769,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>5 200,00</b>	<b>212 769,00</b>	<b>217 969,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>217 969,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	105 781,00	0,00	105 781,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 002 172,00	0,00	4 002 172,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		212 769,00	212 769,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>4 107 953,00</b>	<b>212 769,00</b>	<b>4 320 722,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 320 722,00</b>
---	---------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**DEPENSES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 563 228,97</b>	<b>389 261,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>619 983,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	416 600,40	143 600,40	0,00	-36 975,00	-36 975,00	0,00	-36 975,00	106 625,40
204	Subventions d'équipement versées (10)	77 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 915 774,98	207 974,01	0,00	-329 428,00	-329 428,00	0,00	-329 428,00	-121 453,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 534 706,00	36 539,00	0,00	552 125,00	552 125,00	0,00	552 125,00	588 664,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 944 081,38</b>	<b>388 113,41</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>618 835,41</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	619 147,59	1 147,59		0,00	0,00		0,00	1 147,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>619 147,59</b>	<b>1 147,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 147,59</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>5 563 228,97</b>	<b>389 261,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>619 983,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>619 983,00</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240709-FIN\_2024\_13-DE

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

## RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 932 689,00</b>	<b>4 090 000,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>4 320 722,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	250 000,00	90 000,00	15 781,00	15 781,00	105 781,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 250 000,00</b>	<b>4 090 000,00</b>	<b>15 781,00</b>	<b>15 781,00</b>	<b>4 105 781,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	2 172,00	2 172,00	2 172,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 172,00</b>	<b>2 172,00</b>	<b>2 172,00</b>

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	III = I + II
			I		II	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 000 000,00</b>	<b>4 090 000,00</b>	<b>17 953,00</b>	<b>17 953,00</b>	<b>4 107 953,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	373 121,00		212 769,00	212 769,00	212 769,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	559 568,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>932 689,00</b>		<b>212 769,00</b>	<b>212 769,00</b>	<b>212 769,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)</b>						<b>0,00</b>
---	--	--	--	--	--	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (9)</b>						<b>0,00</b>
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>						<b>4 320 722,00</b>
---	--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 563 228,97</b>	<b>389 261,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>619 983,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	416 600,40	143 600,40	0,00	-36 975,00	-36 975,00	0,00	-36 975,00	106 625,40
202	Frais réalisation documents urbanisme	17 520,00	8 532,00		0,00	0,00	0,00	0,00	8 532,00
2031	Frais d'études	315 080,40	135 068,40		-40 025,00	-40 025,00	0,00	-40 025,00	95 043,40
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	84 000,00	0,00		3 050,00	3 050,00	0,00	3 050,00	3 050,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	77 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
2046	Attributions compensation investissement	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 915 774,98	207 974,01	0,00	-329 428,00	-329 428,00	0,00	-329 428,00	-121 453,99
2111	Terrains nus	144 000,97	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	157 550,00	0,00		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	30 882,87	5 882,87		0,00	0,00	0,00	0,00	5 882,87
2128	Autres agencements et aménagements	447 862,78	10 560,00		-408 580,00	-408 580,00	0,00	-408 580,00	-398 020,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	5 081,30	5 081,30		0,00	0,00	0,00	0,00	5 081,30
21314	Bâtiments culturels et sportifs	19 110,05	14 110,05		0,00	0,00	0,00	0,00	14 110,05
21318	Autres bâtiments publics	59 474,00	2 424,00		0,00	0,00	0,00	0,00	2 424,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	351 048,03	83 859,33		105 552,00	105 552,00	0,00	105 552,00	189 411,33
2138	Autres constructions	19 334,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	6 840,00	6 840,00		-105 000,00	-105 000,00	0,00	-105 000,00	-98 160,00
2152	Installations de voirie	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	27 267,68	1 810,80		0,00	0,00	0,00	0,00	1 810,80
21534	Réseaux d'électrification	47 539,48	29 039,48		0,00	0,00	0,00	0,00	29 039,48
21538	Autres réseaux	3 360,00	3 360,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	15 360,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	28 650,04	23 414,69		0,00	0,00	0,00	0,00	23 414,69
21578	Autre matériel technique	87 244,12	0,00		15 780,00	15 780,00	0,00	15 780,00	15 780,00



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information Crédits gérés (RAR N-1 + Vote) ID : 034-213402555-20240709-FIN_2024_13-DE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 359,01	359,01		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 359,01
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	29 756,14	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21828	Autres matériels de transport	162 908,13	0,00		-41 400,00	-41 400,00	0,00	-41 400,00	-41 400,00
21831	Matériel informatique scolaire	36 843,56	6 793,56		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	18 793,56
21838	Autre matériel informatique	64 318,68	4 967,05		1 120,00	1 120,00	0,00	1 120,00	6 087,05
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 250,50	1 202,76		0,00	0,00	0,00	0,00	1 202,76
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 251,06	4 729,11		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	7 729,11
2185	Matériel de téléphonie	3 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	128 042,26	3 540,00		-39 400,00	-39 400,00	0,00	-39 400,00	-35 860,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	2 534 706,00	36 539,00	0,00	552 125,00	552 125,00	0,00	552 125,00	588 664,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 944 081,38</b>	<b>388 113,41</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>618 835,41</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	619 147,59	1 147,59		0,00	0,00		0,00	1 147,59
1641	Emprunts en euros	618 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 147,59	1 147,59		0,00	0,00		0,00	1 147,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>619 147,59</b>	<b>1 147,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 147,59</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>5 563 228,97</b>	<b>389 261,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>619 983,00</b>

*SLO*

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS		40 830,80	36 539,00	55 379,00	55 379,00	0,00	55 379,00
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE		780,00	0,00	496 746,00	496 746,00	0,00	496 746,00
13	VEGETALISATION DESIMPEM. COURS D'ECOLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	ECLAIRAGE PUBLIC MODERNISATION		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	RENOVATION ENERGETIQUE DU PATR. COMMUNAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	TRAVAUX PLURI-ANNUELS ECOLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>41 610,80</b>	<b>36 539,00</b>	<b>552 125,00</b>	<b>552 125,00</b>	<b>0,00</b>	<b>552 125,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 13/08/2024	
Reçu en préfecture le 13/08/2024	
Publié le	
ID : 034-213402555-20240709-FIN_2024_13-DE	

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11**  
**LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE DU PATUS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>40 830,80</b>	<b>a 36 539,00</b>	<b>55 379,00</b>	<b>b 55 379,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 859,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	26 751,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	108,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 971,80</b>	<b>36 539,00</b>	<b>55 379,00</b>	<b>55 379,00</b>
2151	Réseaux de voirie	13 971,80	36 539,00	55 379,00	55 379,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-91 918,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12**  
**LIBELLE : RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>780,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>	<b>496 746,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	780,00	0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	780,00	0,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	496 746,00		496 746,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	496 746,00		496 746,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-496 746,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13**  
**LIBELLE : VEGETALISATION DESIMPEM. COURS D'ECOLES**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>				<b>0,00</b>
--------------------------------------	--	--	--	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 14  
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC MODERNISATION  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>		<b>0,00</b>
--------------------------------------	--	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15  
LIBELLE : RENOVATION ENERGETIQUE DU PATR. COMMUNAL  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>				<b>0,00</b>
--------------------------------------	--	--	--	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16**  
**LIBELLE : TRAVAUX PLURI-ANNUELS ECOLES**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>				<b>0,00</b>
--------------------------------------	--	--	--	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 932 689,00</b>	<b>4 090 000,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>230 722,00</b>	<b>4 320 722,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	250 000,00	90 000,00	15 781,00	15 781,00	105 781,00
1312	Subv. transf. Régions	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	15 781,00	15 781,00	15 781,00
1322	Subv. non transf. Régions	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 250 000,00</b>	<b>4 090 000,00</b>	<b>15 781,00</b>	<b>15 781,00</b>	<b>4 105 781,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	2 172,00	2 172,00	2 172,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	2 172,00	2 172,00	2 172,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 172,00</b>	<b>2 172,00</b>	<b>2 172,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 000 000,00</b>	<b>4 090 000,00</b>	<b>17 953,00</b>	<b>17 953,00</b>	<b>4 107 953,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	373 121,00		212 769,00	212 769,00	212 769,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	559 568,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	9 204,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	1 700,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	422,00		0,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	1 429,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	36 623,00		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 334,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Reçu en préfecture le
			I		II	III = I + II	
281321	Immeubles de rapport	68 194,00		0,00	0,00	0,00	
281538	Autres réseaux	4 633,00		0,00	0,00	0,00	
281568	Autre matériel, outillage incendie	64 639,00		0,00	0,00	0,00	
281571	Matériel ferroviaire	15 402,00		0,00	0,00	0,00	
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00	
281578	Autre matériel technique	57 252,00		0,00	0,00	0,00	
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	17 160,00		0,00	0,00	0,00	
281821	Matériel de transport ferroviaire	0,00		0,00	0,00	0,00	
281828	Autres matériels de transport	19 159,00		0,00	0,00	0,00	
281831	Matériel informatique scolaire	6 265,00		0,00	0,00	0,00	
281838	Autre matériel informatique	120 034,00		0,00	0,00	0,00	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 515,00		0,00	0,00	0,00	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	24 008,00		0,00	0,00	0,00	
28188	Autres immo. corporelles	95 595,00		0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>932 689,00</b>		<b>212 769,00</b>	<b>212 769,00</b>	<b>212 769,00</b>	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>12 973 639,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 969,00</b>	<b>217 969,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 969,00</b>	<b>217 969,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	4 687 241,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 850 860,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	769 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>11 807 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
66	Charges financières	232 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>233 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>		<b>200,00</b>	<b>200,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>12 040 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 200,00</b>	<b>5 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 200,00</b>	<b>5 200,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	373 121,00			212 769,00	212 769,00		212 769,00	212 769,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	559 568,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>932 689,00</b>			<b>212 769,00</b>	<b>212 769,00</b>		<b>212 769,00</b>	<b>212 769,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (6)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>217 969,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240709-FIN\_2024\_13-DE

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**III**

**B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>11 532 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 597 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	622 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 532 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	8,99	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>8,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>11 532 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**R002 Résultat reporté ou anticipé (8)**

**0,00**

**Total des recettes de fonctionnement cumulées**

**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>12 973 639,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 969,00</b>	<b>217 969,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 969,00</b>	<b>217 969,00</b>
011	Charges à caractère général (5)	4 687 241,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60225	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	554 720,97	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	169 218,98	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	474 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	34 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	131 755,63	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
60624	Produits de traitement	1 751,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 401,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	41 073,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	253 823,71	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
60633	Fournitures de voirie	26 392,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	22 847,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	28 313,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 021,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	46 532,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	32 153,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	120 343,56	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	214 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	55 889,21	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	81 732,79	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	379 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	80 067,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	302 807,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	21 606,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	6 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	45 868,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	46 560,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6156	Maintenance	396 491,20	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6161	Multirisques	29 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	103 662,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	9 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 039,98	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	52 590,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	97 529,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	2 607,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	37 763,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	10 027,63	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	33 903,18	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	106 540,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	4 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	107 160,82	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	46 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	47 008,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	26 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	51 740,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 840,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 322,11	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	53 507,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	20 485,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	125 279,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
63512	Taxes foncières	44 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	55,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 110,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	5 850 860,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I			II				
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	18 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	58 360,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	54 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 422 296,67	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	22 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64113	NBI	18 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	756 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	755 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	29 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	595 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	774 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	190 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	7 703,33	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	14 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	769 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	396,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	140 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I	II			III	IV			
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	288 479,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	32 604,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65648	Participat° autres organismes transport	5 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	81 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	22 748,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	126 760,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	3 451,50	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	41 858,50	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00			0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>11 807 950,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
66	Charges financières	232 000,00	0,00			0,00	0,00		0,00		0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	256 000,00	0,00			0,00	0,00		0,00		0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-32 256,75	0,00			0,00	0,00		0,00		0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 500,00	0,00			0,00	0,00		0,00		0,00
6616	Intérêts bancaires, opér. financement	4 756,75	0,00			0,00	0,00		0,00		0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00			200,00	200,00		200,00		200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00			200,00	200,00		200,00		200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00				0,00	0,00		0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00							
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>233 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>200,00</b>	<b>200,00</b>		<b>200,00</b>		<b>200,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>12 040 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>5 200,00</b>	<b>5 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 200,00</b>		<b>5 200,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	373 121,00				212 769,00	212 769,00		212 769,00		212 769,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	559 568,00				0,00	0,00		0,00		0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	559 568,00				0,00	0,00		0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00				0,00	0,00		0,00		0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I			II			
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>932 689,00</b>			<b>212 769,00</b>	<b>212 769,00</b>		<b>212 769,00</b>	<b>212 769,00</b>

Publié le Pour  
ID : 034-213402555-20240709-FIN\_2024\_13-DE

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31 216,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-32 256,75

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>11 532 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	90 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	68 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	440 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	435 902,65	0,00	0,00	0,00	0,00
706881	Cotisations obligatoires	34 097,35	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe annuelle sur locaux de bureaux	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 597 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	6 275 903,78	0,00	0,00	0,00	0,00
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	515 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	233 824,22	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote	
			I	II		III = I + II	
744	FCTVA	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	818 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	1 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles restau, hébergmt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	622 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	596 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 532 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	8,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	8,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>11 532 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240709-FIN\_2024\_13-DE



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>651 147,59</b>	<b>926 332,28</b>	<b>0,00</b>	<b>50 318,55</b>	<b>778 381,10</b>	<b>288 997,63</b>	<b>191 368,02</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	619 147,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	146 370,00	0,00	0,00	0,00	35 911,20	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	779 962,28	0,00	50 318,55	778 381,10	253 086,43	146 368,02	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>5 002 172,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 002 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>728 239,08</b>	<b>54 670,12</b>	<b>47 000,00</b>	<b>2 077 496,60</b>		<b>5 793 950,97</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		619 147,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 032,00	0,00	40 000,00	150 420,20		382 733,40
204	Subventions d'équipement versées	45 000,00	0,00	0,00	0,00		122 000,00
21	Immobilisations corporelles	673 207,08	54 670,12	7 000,00	1 927 076,40		4 670 069,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 781,00</b>		<b>5 017 953,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		750 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	15 781,00		265 781,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 002 172,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01
<b>DEPENSES</b>		<b>Opérations non ventilables</b>
		<b>651 147,59</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	618 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 147,59
204	Subventions d'équipement versées	32 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>5 002 172,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	750 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	80 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	170 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	4 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 172,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>642 782,28</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>262 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	59 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	87 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 550,00	0,00	0,00
213	Constructions	357 650,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	8 359,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	130 403,25	0,00	11 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.					
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>926 332,28</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 320,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 050,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 550,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 650,02
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 359,01
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 403,25
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>43 658,55</b>	<b>6 660,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 318,55</b>
215	Installat <sup>n</sup> , matériel, outillage techniq.	41 652,92	3 360,00	0,00	0,00	0,00	45 012,92
218	Autres immobilisations corporelles	2 005,63	3 300,00	0,00	0,00	0,00	5 305,63
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>431 515,89</b>	<b>253 858,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	395 536,29	10 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	33 479,60	178 859,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	2 500,00	13 336,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	51 102,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>93 007,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>778 381,10</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 096,29
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 338,95
215	Installat <sup>n</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 836,80
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	93 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 109,06
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>318,00</b>	<b>64 104,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	720,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	63 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	318,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>69 771,50</b>	<b>59 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 778,05</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	20 911,20	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	59 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	19 166,30	0,00	0,00	0,00	16 278,05	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	20 894,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	8 800,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 205,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 997,63</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 911,20
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 540,36
213	Constructions	0,00	0,00	19 835,72	0,00	0,00	0,00	118 664,07
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	5 570,00	0,00	0,00	0,00	44 964,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	28 918,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 070,82</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 920,82	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 150,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 297,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>191 368,02</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	25 297,20	0,00	0,00	135 218,02
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 150,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>13 572,00</b>	<b>230 627,60</b>	<b>439 039,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	8 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	154 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	30 162,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	46 464,12	439 039,48	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>728 239,08</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 532,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 000,97
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 162,51
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	485 503,60
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 540,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>51 770,12</b>	<b>2 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
213	Constructions	0,00	41 095,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	-4 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	11 370,99	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.906****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 670,12</b>
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 095,13
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 196,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 270,99
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>s</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	8 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	31 012,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 000,00</b>	
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 988,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 012,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

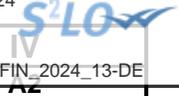
Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							849 Sécurité routière
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 077 496,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	150 420,20	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 875 283,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	29 756,14	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	14 037,26	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 781,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	15 781,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 077 496,60</b>	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 420,20	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 875 283,00	
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 756,14	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 037,26	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 781,00</b>	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 781,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>882 264,62</b>	<b>2 942 079,51</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 176,57</b>	<b>2 183 354,13</b>	<b>1 274 142,75</b>	<b>1 089 596,06</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	67 064,62	1 225 091,91	0,00	97 773,57	797 666,13	941 459,15	234 366,06	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 387 550,00	0,00	595 430,00	1 362 140,00	331 690,00	855 230,00	0,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	82 000,00	329 437,60	0,00	306 973,00	23 548,00	993,60	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>8 678 414,77</b>	<b>517 497,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>650 627,18</b>	<b>345 393,55</b>	<b>824 475,92</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	103 000,00	101 497,35	0,00	0,00	458 902,65	240 300,00	287 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 333 475,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 241 930,00	0,00	0,00	0,00	191 724,53	105 093,55	521 251,92	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	366 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 224,00	0,00
76	Produits financiers	8,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**IV**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>500,00</b>	<b>2 205 401,63</b>	<b>58 461,01</b>	<b>85 328,72</b>	<b>324 845,00</b>		<b>12 046 150,00</b>
011	Charges à caractère général	500,00	880 081,63	54 064,21	69 328,72	324 845,00		4 692 241,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 318 820,00	0,00	0,00	0,00		5 850 860,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 500,00	4 396,80	16 000,00	0,00		769 849,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		232 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>140 000,00</b>	<b>253 824,22</b>	<b>114 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>		<b>11 532 232,99</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	1 300,00	0,00	8 000,00		1 200 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00		2 700,00
731	Fiscalité locale	0,00	233 824,22	30 000,00	0,00	0,00		7 597 300,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 060 000,00
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00	20 000,00	80 000,00	0,00	0,00		622 224,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8,99
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>882 264,62</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	17 074,62
627	Services bancaires et assimilés	5 840,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	44 150,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	81 000,00
661	Charges d'intérêts	232 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 200,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	500 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>8 678 414,77</b>
701	Ventes de produits finis	90 000,00
704	Travaux	13 000,00
731	Fiscalité locale	7 333 475,78
741	D.G.F.	1 195 000,00
744	FCTVA	45 000,00
748	Autres attributions et participations	1 930,00
761	Produits de participations	8,99

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>2 082 388,83</b>	<b>0,00</b>	<b>291 751,58</b>	<b>247 706,20</b>	<b>102 620,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>30 062,90</b>	<b>0,00</b>
602	Achats stockés - Autres approvisionnementmts	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	116 331,88	0,00	16 606,80	39 378,20	3 800,00	12 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	9 603,00	0,00	9 000,00	31 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	220 000,00	0,00	0,00	30 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	171 526,98	0,00	23 827,10	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	142 171,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	29 280,01	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	31 683,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	22 660,00	0,00	49 745,00	113 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	35 880,88	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	59 504,21	0,00	13 310,00	13 605,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	16 660,00	0,00	2 860,00	0,00	0,00	0,00	620,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	1 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	718 976,67	0,00	124 190,00	0,00	0,00	0,00	19 470,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	337 787,75	0,00	46 012,68	0,00	0,00	0,00	9 972,90	0,00
647	Autres charges sociales	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	27 940,00	0,00	0,00	0,00	98 820,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	30 731,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>416 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 097,35</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	34 097,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240709-FIN\_2024\_13-DE

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>175 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	166 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/08/2024  
 Reçu en préfecture le 13/08/2024  
 Publié le  
 ID : 034-213402555-20240709-FIN\_2024\_13-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.				
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 942 079,51</b>
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 116,88
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 103,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 673,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 354,08
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 171,59
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 280,01
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 683,26
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 495,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 080,88
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 419,21
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 140,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862 636,67
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 773,33
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 550,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 760,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 731,60
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>517 497,35</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 097,35
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240709-FIN\_2024\_13-DE



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>33 414,00</b>	<b>666 894,75</b>	<b>299 867,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 176,57</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	350,97	0,00	0,00	0,00	350,97
606	Achats non stockés de matières et fourni	400,00	15 909,40	3 818,00	0,00	0,00	20 127,40
611	Contrats de prestations de services	0,00	15 281,02	0,00	0,00	0,00	15 281,02
615	Entretien et réparations	16 410,00	10 648,00	1 100,00	0,00	0,00	28 158,00
616	Primes d'assurances	0,00	1 557,73	6 413,82	0,00	0,00	7 971,55
618	Divers	0,00	20 000,00	57,00	0,00	0,00	20 057,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 027,63	0,00	0,00	0,00	2 027,63
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	446 400,00	0,00	0,00	0,00	446 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	141 830,00	0,00	0,00	0,00	141 830,00
655	Contributions obligatoires	16 604,00	0,00	288 479,00	0,00	0,00	305 083,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 890,00	0,00	0,00	0,00	1 890,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>624 326,16</b>	<b>476 725,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	68 510,00	145 338,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 390,00	5 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	31 688,76	49 871,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	12 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	450,00	390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	7 286,40	30 773,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 850,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	345 450,00	149 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	146 640,00	56 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	5 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	7 061,00	15 687,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	9 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>375 876,80</b>	<b>14 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>596 456,00</b>	<b>87 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 183 354,13</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	306 000,00	0,00	0,00	0,00	87 120,00	0,00	393 120,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	27 618,43	0,00	0,00	266,00	0,00	0,00	241 733,30
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 525,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	8 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 567,96
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	470,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470,37
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
618	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 860,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	14 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 909,50
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	520,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	20 570,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	27 330,00	0,00	0,00	415 450,00	0,00	0,00	937 640,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	4 430,00	0,00	0,00	163 740,00	0,00	0,00	371 070,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	20 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 748,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>360 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>267 627,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>650 627,18</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00	75 902,65	0,00	0,00	435 902,65
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 724,53	0,00	0,00	191 724,53

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>310 420,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	28 023,35	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	23 482,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	43 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	91 764,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	111 059,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	6 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>RECETTES</b>		<b>0.00</b>	<b>4 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
706	Prestations de services	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>216 318,18</b>	<b>87 932,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 253,87</b>	<b>5 400,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	154 283,18	49 000,00	0,00	0,00	32 155,54	4 300,00
611	Contrats de prestations de services	1 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00
615	Entretien et réparations	55 063,00	38 932,00	0,00	0,00	20 059,13	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	350,00	0,00	0,00	0,00	1 060,00	0,00
628	Divers	4 470,00	0,00	0,00	0,00	379,20	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>192 152,40</b>	<b>70 447,00</b>	<b>311 283,15</b>	<b>0,00</b>	<b>11 936,15</b>	<b>0,00</b>	<b>1 274 142,75</b>
604	Achats d'études, prestations de services	49 850,00	54 500,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	137 350,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	14 820,00	1 440,00	26 918,00	0,00	9 752,15	0,00	323 692,22
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 634,54
613	Locations	0,00	1 200,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	48 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	16 308,44	0,00	0,00	0,00	134 262,57
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	1 411,11	0,00	0,00	0,00	1 411,11
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
618	Divers	500,00	0,00	1 552,00	0,00	0,00	0,00	93 816,63
621	Personnel extérieur au service	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	907,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 907,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 184,00	0,00	113 243,48
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	12 400,00	13 150,00	0,00	0,00	0,00	26 550,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	480,00	0,00	2 480,00	0,00	0,00	0,00	4 490,00
628	Divers	482,40	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	12 151,60
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 890,00	0,00	3 150,00	0,00	0,00	0,00	5 040,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 450,00
641	Rémunérations du personnel	82 010,00	0,00	141 070,00	0,00	0,00	0,00	223 080,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	31 320,00	0,00	61 450,00	0,00	0,00	0,00	92 770,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	993,60	0,00	0,00	0,00	993,60
<b>RECETTES</b>		<b>245 391,71</b>	<b>0,00</b>	<b>96 001,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>345 393,55</b>
706	Prestations de services	165 600,00	0,00	70 700,00	0,00	0,00	0,00	240 300,00
747	Participations	79 791,71	0,00	25 301,84	0,00	0,00	0,00	105 093,55

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>935,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	935,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 848,00</b>	<b>958 463,06</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	82 835,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370,00	22 188,06	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 478,00	1 450,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 050,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	591 060,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 330,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>796 251,92</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 251,92	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	16 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 450,00</b>	<b>4 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 089 596,06</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	17 900,00	0,00	0,00	0,00	17 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	28 280,00	2 000,00	0,00	0,00	115 115,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
613	Locations	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	25 793,06
618	Divers	0,00	0,00	1 005,60	0,00	0,00	0,00	1 005,60
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	41 174,40	2 900,00	0,00	0,00	44 074,40
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
628	Divers	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	21 428,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	13 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 230,00	0,00	0,00	0,00	593 290,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	810,00	0,00	0,00	0,00	233 140,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>824 475,92</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	287 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 251,92
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 224,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 479 237,05</b>	<b>480 235,00</b>	<b>214 904,58</b>	<b>4 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	72 225,26	71 050,00	125 000,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	18 000,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	15 019,13	388 000,00	89 904,58	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	9 372,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	28 800,00	2 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	20 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	939 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	359 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>253 824,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	233 824,22	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 125,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 125,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 205 401,63</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 200,26
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495 423,71
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 372,66
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 485,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 450,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	939 250,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 120,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>253 824,22</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 824,22
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>55 761,01</b>	<b>2 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>600,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	33 650,67	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	16 534,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 979,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2 296,80	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>82 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 300,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.936**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 461,01</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 250,67
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 534,42
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 979,12
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 396,80
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>114 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>6 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 828,72</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 064,00	
615	Entretien et réparations	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 264,72	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>85 328,72</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	5 700,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 064,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 264,72	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 680,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>299 965,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 200,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00	0,00	1 392,12	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 885,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	254 500,00	0,00	19 807,88	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	7 080,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>324 845,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 372,12
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 885,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 307,88
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 080,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**B1.2**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240709-FIN\_2024\_13-DE



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**B1.3**

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**IV**  
**B1.5**

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

S<sup>2</sup>LO

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES**

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500.00 €		2023-05-10
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240709-FIN\_2024\_13-DE

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS**

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS**

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

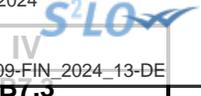
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio (1)</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

S<sup>2</sup>LO

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES**

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**B9**

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

**B10**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

*S2LO*

IV  
2113

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

**IV – ANNEXES****ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-369 460,03	0,00	0,00	-369 460,03
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	3 700 739,00	3 700 739,00	3 700 739,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-369 460,03	0,00	0,00	3 331 278,97

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-369 460,03	0,00	0,00	3 331 278,97
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-369 460,03	0,00	0,00	-369 460,03

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	618 000,00	0,00	0,00	618 000,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	1 682 689,00	212 769,00	212 769,00	1 895 458,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 064 689,00	212 769,00	212 769,00	1 277 458,00

(1) *Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.*(2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*(3) *Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"*



## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		I <b>618 000,00</b>	<b>0,00</b>	II <b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>618 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	618 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



### IV – ANNEXES

#### AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

#### LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**

**SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET**

**D2.1**

**VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>(B) 0.00</b>

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0.00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B)</b>		<b>(C) 0.00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>(A)</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>	<b>0.00</b>
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**

**SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION**

**D2.2**

**Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
<b>Total facturations internes</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
<b>Total dotations, reprises, transferts et autres</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>0,00</b>
Résultat financier	0,00
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>0,00</b>
Résultat spécifique	0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>0,00</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240709-FIN\_2024\_13-DE



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D5.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 24

**TB**

**2024.07.09 /04**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, Cl COURTOIS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à Cl COURTOIS  
JL FELLOUS

### **OBJET : PRESENTATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU BUDGET 2023**

Monsieur Éric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, présente la restitution de l'évaluation environnementale des investissements réalisés au cours de l'exercice 2023.

En dépit des contraintes financières et face au enjeux du changement climatiques, la commune de Saint Gély s'est engagée à réduire au maximum son bilan carbone s'agissant, dans un premier temps, de ses dépenses d'investissement.

La commune de Saint Gély lancera à l'occasion de son prochain budget 2025, l'expérimentation d'un premier budget vert dont l'objectif immédiat est de quantifier son impact carbone et à moyen terme de le piloter au travers de ses priorisations financières.

La budgétisation verte consiste en une évaluation du budget d'une collectivité visant à identifier et à estimer les éléments du budget impactant une ou plusieurs dimensions environnementales.

La méthodologie adoptée est celle édictée par l'institut de l'économie pour le climat (I4CE), fondé par la Caisse des dépôts et l'agence française de développement, qui a élaboré une méthode accessible gratuitement faisant référence parmi les collectivités cherchant à se lancer dans une démarche de budgétisation verte.

Le budget vert destiné à présenter les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou parte des objectifs de transition écologique devra être formalisé par le biais d'une annexe budgétaire qui figurera dans le compte administratif 2024.

Aussi, dès cette année, la commune a opté pour une présentation de l'évaluation des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2023.

L'analyse a portée sur le seul critère de l'atténuation. Ce dernier se concrétise par une classification des dépenses au regard d'une trajectoire de neutralité carbone pour la France à horizon 2050, se focalisant donc sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la décarbonation.

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le

selon les critères établis par l'ACE dans son annexe

ID : 034-213402555-20240813-FIN\_2024\_14-DE



Les lignes budgétaires ont été classées entre 5 groupes en fonction de l'impact climatique.  
Climat atténuation.

Le conseil après avoir ouï l'exposé de monsieur Éric STEPHANY, prend acte des résultats présentés.

Pour extrait conforme,

SECRETARE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE

  
Michel BANCUT





Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 25

DGS/SN

2024-07-09 / 05

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

## **OBJET : CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE**

Monsieur Eric STEPHANY, Premier Adjoint chargé de la vie économique, rappelle que la commune de Saint-Gély-du-Fesc s'est fixée comme priorité de préserver la diversité commerciale de la commune et de répondre à la dualité centre-ville/périphérie qui comprend un risque d'appauvrissement quantitatif et qualitatif de l'offre commerciale en centre-ville. L'enjeu majeur pour la commune est de maintenir et diversifier l'offre commerciale et artisanale de cœur de ville afin de renforcer son attractivité et ainsi contenir l'effet d'évasion commerciale grâce à une offre positionnée sur du moyen / haut de gamme en phase avec les caractéristiques de la population et ses attentes.

Il informe que le diagnostic de la situation du commerce et de l'artisanat de proximité de Saint-Gély-du-Fesc a mis en lumière le fait, notamment, que le pôle de centre-ville attractif, et possédant un certain rayonnement, dispose d'une offre déséquilibrée dans une forte prédominance du secteur Hygiène/santé/beauté et des activités de services. La commune doit donc faire face à un enjeu de diversification de son tissu commercial.

Il rappelle que dans cette optique, le conseil municipal, par délibération du 20 mars 2021, a approuvé la délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité dont l'objectif est de prendre en compte les dynamiques commerciales et les corrélations entre les commerces qui existent sur ce secteur et les activités et commerces des pôles commerciaux des Vautes et des Combals.

La mise en place du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains commerciaux qui l'accompagne est un levier supplémentaire à disposition de la commune afin de maintenir et renforcer le tissu commercial « différenciant » du centre-ville. Cet outil offre à la commune le moyen, non seulement de se tenir informée de l'évolution de son tissu commercial mais également le cas échéant d'agir sur cette évolution lorsqu'une transaction risque de fragiliser le tissu.

La SAS « MANOU'S & CO », dont le siège social était situé place du forum, a fait connaître en 2021 à Madame le Maire son intention de céder son fonds de commerce de restauration rapide sis lot 107 et lot 116, Place du Forum – 34980 SAINT-GELY-DU-FESC.

Dans le souci de garantir la destination de ce fonds et la qualité de l'activité commerciale exercée, au regard de l'emplacement et de la volonté de valoriser cet ensemble commercial central, il avait été proposé au Conseil Municipal d'acquérir le fonds de commerce afin d'assurer le maintien de son activité par la sous-location de ce dernier et la revente ultérieure du fonds. Il avait également été indiqué qu'un commerce de qualité, SARL LES CO'PAINS DU PIC, avait d'ores et déjà sollicité la commune pour s'y installer.

Le Conseil municipal avait approuvé cette acquisition de fonds de commerce en avril 2021, au prix de 43.000 €, sur la base d'un avis de valeur d'un cabinet d'experts s'is lot 107 et lot 116, Place du Forum :

- Le lot 107, d'une contenance approximative de 14,22 m<sup>2</sup>, est situé au rez-de-chaussée du bâtiment C, au sud-est, avec les 50/1000èmes des charges particulières du bâtiment C, et les 96/1000èmes des parties communes générales et de la quote-part du sol ;
- Le lot 116, d'une contenance approximative de 14,22 m<sup>2</sup>, est situé au premier étage du bâtiment C, au sud-est, avec les 25/1000èmes des charges particulières du bâtiment C, et les 48/1000èmes des parties communes générales et de la quote-part du sol ;

Dans la foulée, la Commune avait sous-loué le fonds en octobre 2021, avec l'autorisation de la bailleuse, à SARL LES CO'PAINS DU PIC. Une promesse de cession dudit fonds de commerce était par ailleurs signée avec cette SARL, le temps pour celle-ci d'installer son activité.

Cette promesse arrive à échéance en octobre 2024 et la SARL LES CO'PAINS DU PIC a indiqué son souhait de procéder à l'acquisition de ce fonds de commerce auprès de la Commune, comme prévu.

Cette opération aura ainsi permis à la Commune de porter ce fonds le temps de sa reprise par un commerce de qualité qui vient valoriser le Forum.

Le fonds de commerce comprend :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés,
- Le droit pour le temps qui en reste à courir à partir de l'entrée en jouissance, du bail ci-après énoncé,
- Le matériel et les objets immobiliers servant à l'exploitation,
- Le droit au bail.

La SARL LES CO'PAINS DU PIC s'engage notamment à :

- payer, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, les impôts, taxes et autres charges de toute nature auxquelles l'exploitation de ce fonds peut et pourra donner lieu, de telle sorte que le CEDANT ne soit pas recherché par le BAILLEUR ;
- payer régulièrement, à compter de son entrée en jouissance, les primes et cotisations des assurances contre les risques de la responsabilité professionnelle, l'incendie, les accidents, les bris de glace et tous risques quelconques contractés pour l'exploitation du fonds ;
- payer tous les frais, droits, honoraires et émoluments des présentes et de leurs suites.

Monsieur STEPHANY propose au Conseil Municipal de céder le fonds de commerce au prix d'achat de 2021, soit la somme de 43 000 euros, à la SARL LES CO'PAINS DU PIC.

Le BAILLEUR est :

- Madame Hélène ROBERT (demeurant 30 rue des Arbousiers 34070 MONTPELLIER),
- Madame Isabelle ROBERT (demeurant 2 rue des Aires 34560 MONTBAZIN),
- Madame Eve ROBERT (demeurant 25 Impasse des Cornouillers 46090 PRADINES),

héritières de feu Madame Emilienne OSUNA ROBERT (décédée le 25 janvier 2023 à MONTPELLIER).

Ces dernières ont donné leur autorisation écrite et expresse à la cession du fonds de commerce.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1311-9 à L.1311-12 et les articles L. 2241-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant les nouveaux seuils applicables, à compter du 1er janvier 2017, aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières des collectivités publiques et divers organismes ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 1582 et suivants ;

Vu la promesse de cession du fonds de commerce entre la Commune et la SARL LES CO'PAINS DU PIC ;

Vu l'acte de cession du fonds de commerce établi par Maître Jean-Marc Maillot, avocat ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY et après en avoir délibéré par 22 voix pour et 3 abstentions (G. Fabre, CI Courtois et V. Rivière)

- Approuve la cession du fonds de commerce au prix de 43 000 euros ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



*Michèle LERNOUT*

Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 25

Réf: VA

2024.07.09/06

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

**OBJET : ACQUISITION DE BARRIERES ANTI-VEHICULES BELIER – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU RELIQUAT DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP**

Monsieur Patrick BURTÉ, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de la transition écologique, de l'environnement, des travaux et des mobilités, indique à l'assemblée que la commune va acquérir, conjointement avec la commune de Saint-Clément-de-Rivière, des barrières de sécurité TITAN pour véhicules de 7,5 tonnes.

Il est donc proposé de demander une subvention au titre du reliquat de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTÉ, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention pour cette opération à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup au titre du reliquat de fonds de concours pour l'année 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférant.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. la Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 25

Réf : VA

**2024.07.09/07**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

**OBJET : CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE SUR L'UTILISATION PARTAGEE DE BARRIERES ANTI-VEHICULES BELIER**

VU les dispositions de l'article L. 5221-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la Communauté de communes du Grand Pic Sait Loup a mis en place une commande groupée pour l'acquisition de barrières anti-véhicules bélier sur recommandations de la Préfecture de l'Hérault afin d'améliorer la sécurisation des manifestations dans le contexte sécuritaire liés aux attentats de plus en plus fréquents ;

CONSIDERANT le projet commun d'acquisition de barrières anti-véhicule bélier par les communes de Saint-Gély-du-Fesc et de Saint Clément de Rivière, permettant de bénéficier d'une subvention au titre du reliquat de fonds de concours sous réserve de regroupement intercommunaux ;

CONSIDERANT que pour permettre l'utilisation en commun de ce matériel il y a lieu de conclure une convention d'entente intercommunale entre les deux communes. La conclusion de cette convention d'entente nécessite la prise d'une délibération concordante par les organes délibérants intéressés ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de répartir le coût d'acquisition de ce matériel entre les deux collectivités,

CONSIDERANT que l'acquisition est supportée à la commande par la commune de Saint-Gély-du-Fesc, qui bénéficiera ensuite d'une participation de la commune de Saint Clément de Rivière à hauteur de 50% des dépenses restant à charge après versement de la subvention par la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup ;

CONSIDERANT qu'il convient d'acter l'accord de la commune pour participer à l'utilisation partagée de ce matériel et d'en préciser les modalités de gestion commune ;

CONSIDERANT que la convention fixe un calendrier annuel des manifestations prioritaires d'utilisation du matériel, ainsi que les modalités de mises à disposition complémentaires ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 034-213402555-20240709-EU\_2024\_DEL16-DE

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTÉ,  
l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation de la commune à une entente intercommunale ainsi que le contenu de la convention qui sera annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'entente intercommunale ainsi que tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. la Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



  
Michèle LERNOUT



**CONVENTION entre les communes de Saint-Gély-du-Fesc et  
Saint-Clément-de-Rivière relative au financement et à la gestion  
mutualisée de barrières TITAN**

Entre les soussignés

**La commune de Saint-Gély-du-Fesc**, ci-après dénommé l'« acheteur », la collectivité dont le siège est situé 216 rue de la Fontgrande, 34980 Saint-Gély-du-Fesc, représentée par son Maire, Mme Michèle LERNOUT.

ET

**La commune de Saint-Clément-de-Rivière**, représenté par le Maire Monsieur POUGET Jérôme, dont le siège est situé avenue de Bouzenac, 34980 Saint-Clément-de-Rivière.

\*\*\*\*\*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Les décisions des maires de Saint Gély-du-Fesc et de Saint Clément de Rivière de retenir l'offre proposée
- La décision du Maire de Saint Gély-du-Fesc en date du 29 avril 2024 actant l'acquisition mutualisée de barrières anti véhicule bélièr avec la commune de Saint-Clément de Rivière
- La décision du Maire de Saint Clément de Rivière en date du 3 mai 2024 actant l'acquisition mutualisée de barrières anti véhicule bélièr avec la commune de Saint-Gély-du-Fesc
- La délibération du Conseil Municipal de Saint-Gély-du-Fesc en date du 9 juillet 2024
- La délibération du Conseil Municipal de Sant-Clément-de-Rivière en date du XX juillet 2024
- 

\*\*\*\*\*

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

## **PRÉAMBULE**

Compte tenu du contexte sécuritaire lié aux attentats de plus en plus fréquents, les collectivités doivent améliorer la sécurisation de leurs manifestations.

Le dispositif des barrières TITAN permettra de disposer de périmètres sécurisés durant les manifestations communales pour stopper les véhicules légers et poids lourds. Ce dispositif est simple à mettre en place et à retirer, il permet également de rapidement libérer l'accès aux secours si nécessaire.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de financement conjointe et d'utilisation de douze barrières de sécurité TITAN.

Elle s'applique à l'ensemble du matériel figurant dans l'annexe.

La présente convention précise les modalités de partage et de bonne gestion de cet équipement mutualisé en :

- Etablissant un calendrier des manifestations prioritaires des deux collectivités pour lesquelles le matériel doit obligatoirement être disponible,
- Définissant les modalités de partage de l'équipement en dehors de ces événements,
- Définissant la gestion technique de ce matériel.

Les barrières restent la propriété des deux communes, qui en ont partagé les frais d'acquisition.

C'est dans ce contexte qu'elles se sont rapprochées et ont convenu ce qui suit.

## **ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DU PROJET**

### **2.1. Caractéristiques du matériel**

12 barrières TITAN monobloc pour véhicule 7,5 tonnes avec chariot polyvalent, chariot portail, remorque auto-freinée, équipée 4m

### **2.2. Délais de réception**

La date de livraison du matériel de sécurité est prévue fin août 2024 (date à confirmer par le fabricant).

## **ARTICLE 3 – FINANCEMENT DE L'ACQUISITION CONJOINTE**

### **3.1. Financement de l'acquisition**

Le coût global de l'opération s'élève à 25 650 € hors taxes (HT) soit 30 780 € toutes taxes comprises (TTC).

La commune de Saint-Gély-du-Fesc procédera à la commande de l'équipement pour le compte des deux communes et versera l'intégralité du montant de la dépense au fournisseur, soit 30 780 € TTC.

Dans le cadre du reliquat du fonds de concours, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup attribuera une subvention à hauteur de **50% de la dépense hors taxes, soit 12 825 €.**

Au titre du cofinancement, la commune de Saint Clément de Rivière participera à hauteur de **50 % de la dépense restant à la charge de la commune de Saint- Gély du-Fesc, soit 8 977,50 € TTC.**

### **3.2. Modalités de versement de la participation**

La participation financière de la commune de Saint Clément de Rivière sera versée en totalité à première demande, sur production par le service des finances de la commune de Saint-Gély-du-Fesc de la facturation y afférente.

### **3.3. Facturation et recouvrement**

La demande de versement de la participation sera transmise au service des finances de la Commune de Saint-Clément-de-Rivière.

Le titre sera transmis par voie dématérialisée sur la plateforme Chorus Portail Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

Les pièces justificatives seront adressées au format « pdf ».

Le courrier de demande portera les mentions suivantes :

- L'objet de la facturation ;
- La date ;
- La certification de la dépense.

### **3.3 Constatation conjointe du service fait de la dépense**

Le service fait permet d'attester de la conformité du matériel à l'engagement lors de la livraison.

La constatation du service fait sera réalisée conjointement avec les référents techniques de chacune des deux communes lors de la livraison des barrières de sécurité Titan.

La commune de Saint-Clément-de-Rivière peut déléguer expressément la constatation du service fait au référent technique de la commune de Saint-Gély-du-Fesc lors de la livraison des barrières de sécurité Titan.

La livraison interviendra sur la Commune de Saint-Gély-Du-Fesc.

### **3.4 Constatation conjointe du service fait de la dépense**

Le service fait permet d'attester de la conformité du matériel à l'engagement lors de la livraison.

La constatation du service fait sera réalisée conjointement avec les référents techniques de chacune des deux communes lors de la livraison des barrières de sécurité Titan.

La commune de Saint-Clément-de-Rivière peut déléguer expressément la constatation du service fait au référent technique de la commune de Saint-Gély-du-Fesc lors de la livraison des barrières de sécurité Titan.

### **3.5 Versement du FCTVA**

Sous réserve de l'éligibilité de la dépense, le FCTVA sera versé dans son intégralité à la commune de Saint-Gély-du-Fesc.

La moitié du FCTVA perçu par la commune de Saint-Gély-du-Fesc au titre de l'acquisition des barrières de sécurité TITAN sera reversée à première demande à la commune de Saint-Clément-de-Rivière.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION DU MATERIEL**

Les communes s'engagent à faire un usage normal des barrières, c'est-à-dire les utiliser dans les usages prévus et à veiller à son bon entretien. Le matériel est voué à rester sur le territoire communal pour une utilisation propre aux manifestations de la collectivité ou autorisées par cette dernière.

A ce titre, certaines manifestations étant organisées par des associations communales ; intercommunales ou encore par une collectivité partenaire, les Communes parties aux présentes s'engagent à formaliser des conventions de mise à disposition du matériel pour toute éventuelle mise à disposition.

A compter de la mise à disposition du matériel tout utilisateur en devient responsable.

Dans l'hypothèse d'une mise à disposition à un tiers ci-avant défini la commune qui aura procédé à ladite mise à disposition demeurant garant et responsable de l'utilisation qui sera faite du matériel.

Le matériel sera stocké dans les locaux de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc, dans l'hypothèse où un sinistre quelconque non pris en charge par une assurance devait intervenir pendant une période de stockage du matériel, les communes parties aux présentes acceptent d'en assumer le risque et conséquences à part égale sauf faute du gardien.

Préalablement aux événements organisés par la Ville de Saint-Clément-de-Rivière nécessitant la mise à disposition du matériel, le service technique de la Ville de Saint-Clément-de-Rivière prendra contact avec les services de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc afin de convenir d'une heure de passage pour la récupération du matériel sur le lieu de stockage.

A ce titre un délai de prévenance minimum de 48h00 se devra d'être respecté.

Après utilisation, les services techniques de la Ville de Saint-Clément-de-Rivière procéderont aux opérations de nettoyage et d'entretien du matériel et à sa restitution sur le lieu de stockage de la commune de Saint-Gély-du-Fesc.

En cas de dégradation, les parties s'engagent à effectuer une déclaration dans un délai de 72h. La collectivité responsable s'engage à procéder au remplacement du matériel si la dégradation empêche son utilisation.

Précisions quant à la garantie fabricant :

Le fabricant a précisé les conditions de garantie suivantes :

- En cas d'impact involontaire avec modification de la structure (plus de certification de la structure) : le remplacement des barrières est à la charge des collectivités propriétaires des barrières.
- En cas d'impact volontaire avec modification de la structure plus de certification de la structure) : le remplacement des barrières se fait gratuitement par le fabricant dans les 10 ans suivant l'achat du matériel.

Dans l'hypothèse d'un remplacement à la charge des deux collectivités, le coût de remplacement du matériel sera supporté à parts égales par ces dernières.

## **ARTICLE 5 – DURÉE DE VALIDITÉ DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux communes. Elle est conclue pour une durée indéterminée.

## **ARTICLE 6 – PIÈCE ANNEXE.**

L'annexe concernant les modalités de gestion du matériel fait partie intégrante de la convention.

## ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant défini d'un commun accord entre les parties approuvées préalablement par les conseils municipaux.

## ARTICLE 8 – LITIGES

Les parties conviennent que tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention doit faire l'objet d'une tentative de conciliation amiable préalable.

En cas d'absence de conciliation par les parties sous un délai de 3 mois suivant sa constatation, les parties se réservent le droit de saisir le tribunal administratif de Montpellier.

## ARTICLE 9 – CLAUSE RESOLUTOIRE

Le non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de la présente convention entraînera la résiliation de plein droit des présentes à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties contractantes, il sera procédé au remboursement du montant de la quote-part de la valeur d'acquisition du bien, diminuée du montant des amortissements constaté à la date de la résiliation.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

P. LE MAIRE absent  
LE PREMIER ADJOINT



  
Eric STEPHANY

LE MAIRE DE SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE



  
Jérôme POUGET

## **ANNEXE RELATIVE AUX MODALITES DE GESTION MUTUALISEE DES BARRIERES TITAN**

### **1. CALENDRIER ANNUEL DES MANIFESTATION PRIORITAIRES**

Un calendrier commun des manifestations prioritaires et récurrentes est tenu à jour par les collectivités.

En début de chaque année civile, les deux collectivités auront jusqu'au 31 janvier pour communiquer les dates précises des manifestations prioritaires et pour solliciter l'intégration d'une nouvelle date de manifestation prioritaire.

Au moment de la signature de la présente convention, les communes ont identifié les manifestations suivantes :

Premier ou 2 <sup>e</sup> Weekend de Mai	Mini-féria	Saint-Gély-du-Fesc
Dernier Week-end d'août	Fête locale	Saint-Gély-du-Fesc
Premier ou Deuxième dimanche de décembre	Fête de l'hiver	Saint-Gély-du-Fesc
Dernier WE de juin	Fête du village	Saint-Clément-de-Rivière
Dimanche matin (6 fois par an)	Le Boulidou se fait la Halle	Saint-Clément-de-Rivière

Il est convenu que dans l'hypothèse où une date prioritaire définie ci-avant se chevaucherait entre les deux Communes, à défaut d'accord ou de possibilité de partage, il sera opéré un tirage au sort pour déterminer la Commune qui bénéficiera des équipements.

### **2. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION COMPLEMENTAIRE**

Les deux collectivités devront transmettre un état prévisionnel des manifestations ponctuelles pouvant générer un nouveau besoin en cours d'année par périodes trimestrielles afin de respecter l'organisation interne respective des services.

### **3. GESTION TECHNIQUE DU MATERIEL – DESIGNATION D'UN REFERENT**

Deux référents sont désignés par collectivités ; ces référents seront les interlocuteurs privilégiés pour encadrer les modalités pratiques de remise du matériel.

Pour la Ville de Sant-Gély-du-Fesc :

- Chef d'équipe bâtiment
- Référent animations

Pour la Ville de Saint-Clément-de-Rivière :

- Responsable du Centre Technique Municipal
- Agent en charge du suivi des contrats sur l'espace public.

Les agents des collectivités qui seront présents lors de l'enlèvement des matériels effectueront un état des matériels contradictoire au moment de la prise en charge du matériel ainsi que lors de sa restitution.

Un carnet de suivi d'utilisation (au besoin dématérialisé) répertoriant chaque date d'utilisation et l'utilisateur sera mis en place et devra être renseigné à chaque utilisation et retour du matériel.



/SN

2024-07-09 / 08

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

### **OBJET : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BELLE VISTE – BILAN DE L'ANNEE 2023**

Monsieur Patrick BURTE, maire adjoint, rappelle que la commune est actionnaire de la SPL Belle Viste.

Il rappelle que la SPL Belle Viste comprend 2 actionnaires publiques :

- La commune qui possède 657 actions, soit 84,88 % du capital,
- La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup qui possède 117 actions, soit 15,12 % du capital.

A ce titre, selon l'article L1524-5 du Code des Collectivités Territoriales, il convient annuellement de présenter, à l'assemblée délibérante, les informations financières de cette société.

Les comptes de l'année 2023 de la SPL Belle Viste, présentés en détail, font apparaître un résultat net comptable de 98 710,43 €. Ils ont été approuvés lors de l'assemblée générale du 18 juin 2024.

Messieurs Eric STEPHANY, Sylvain ALET et Michel MAROT, en tant que représentants de la commune au sein du conseil d'administration de la SPL Belle Viste ne prennent pas part aux discussions.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur BURTE, prend acte de la présentation des comptes de l'année 2023 de la SPL Belle Viste,

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT

**SPL BELLE VISTE**  
**MAIRIE DE ST GELY**  
**34980 SAINT-GELY-DU-FESC**

**ETATS FINANCIERS**  
**AU**  
**31 DÉCEMBRE 2023**

**FIDUCIAIRE MEDITERRANEENNE D'AUDIT ET DE CONSEIL**

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre Régional de Montpellier  
SARL au capital de 37000 € - RCS Montpellier 448 983 122

**Siège social** : Parc Club du millénaire - Bât 29- 1025 rue Henri Becquerel  
34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 64 49 40 - Fax : 04 67 64 34 14

Site internet [www.fimac-montpellier.fr](http://www.fimac-montpellier.fr)

1

## BILAN - ACTIF

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Formulaire obligatoire (article 53 A)

Publié le Code général des impôts

S<sup>2</sup>LO

ID : 034-213402555-20240709-DGS\_2024\_13-DE 6

Désignation de l'entreprise : <u>SPL BELLE VISTE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>MAIRIE DE ST GELY 34980 SAINT-GELY-DU-FESC</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>34749271200018</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	AVANCES ET ACOMPTES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA	
LIQUIDES	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SPL BELLE VISTE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 225 000 ..... )	DA		225 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		30 894	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG		1 760 082	
	Report à nouveau	DII			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		98 710	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>				DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>				DO
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>				DR
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		2 503 428	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		152 510	
	Dettes fiscales et sociales	DY		17 872	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	EB				
<b>TOTAL (IV)</b>				EC	2 673 810
<b>TOTAL (V)</b>				ED	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>				EE	4 788 496
RENVUIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		307 637		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

## COMpte DE Résultat DE L'Exercice

ID : 034-213402555-20240709-DGS\_2024\_13-DE

Désignation de l'entreprise : SPL BELLE VISTE

		Exercice N				Total	
		France		Exportations et livraisons intra-communautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FE
		services *	FG	373 935	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	373 935	FK		FL	
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	373 935	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *		HS		GA
			- dotations aux provisions				GB
Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	229 741	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	144 194	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	2 820	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	15 401	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	-12 581	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	131 613	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

## COMPTÉ DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

(suite)  
Publié le

DGFIP N° 2024

S<sup>2</sup>LOW

Formulaire obligatoire (article 53 A)

ID : 034-213402555-20240709-DGS\_2024\_13-DE

Désignation de l'entreprise SPL BELLE VISTENéant  \*

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HI	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	32 903
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	376 755
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	278 045
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	98 710
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG	364 531
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	1X	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) ( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9
	dont cotisations facultatives Madelin	A7	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 25

NT

2024.07.09/09

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

**OBJET : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'ANCRAGE D'UN CANDÉLABRE ET DE PASSAGE RESEAU BASSE TENSION SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AH n° 272 RUE DES AIRES**

Monsieur Patrick BURTÉ, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme, informe l'Assemblée que, lors de la réfection de la rue des Aires, un candélabre d'éclairage public a été implantée sur une parcelle privée cadastrée section AH n° 272, ouverte sur la voie afin de permettre un éclairage à la fois de la rue et de cet espace desservant des propriétés.

Ce droit d'ancrage comprend un droit de passage perpétuel en tréfonds du fonds servant, depuis le candélabre jusqu'à la voie publique, de toutes lignes souterraines basse tension.

Cette servitude a vocation à servir l'intérêt général et non à profiter à un fonds. Elle est d'utilité publique et est consentie sans aucune indemnité.

Monsieur BURTÉ précise que cette servitude constituée par acte notarié garantit le respect du droit des tiers et permet d'éviter tout conflit éventuel.

VU l'article L 173-1 du code de la voirie routière ;

Il est ainsi exposé que :

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur BURTÉ et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la constitution de cette servitude tant que l'équipement sera maintenu.
- **APPROUVE** le consentement de cette servitude sans indemnité ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le **actes nécessaires à cette**

ID : 034-213402555-20240709-EU\_2024\_DE15-DE



- **AUTORISE** Madame le Maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint à signer t  
opération.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 25

Réf : VA

**2024.07.09/10**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GÉLY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

## **OBJET : RESTRUCTURATION DE LA CONSISTANCE FONCIERE DE LA FORET COMMUNALE**

Monsieur Patrick BURTÉ, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de la transition écologique, de l'environnement, des travaux et des mobilités, informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la réalisation de l'aménagement forestier (période 2020 – 2039) par les services de l'Office National des Forêts (ONF), il convient de mettre régulièrement à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier.

Cette mise à jour a été rendue d'autant plus nécessaire qu'elle intervient à la suite de l'acquisition le 26 janvier 2023 par la commune de la parcelle cadastrale CH 32 que le conseil municipal souhaite intégrer au régime forestier au regard de sa vocation forestière et de son classement au PLU de la commune (zone N avec classement en EBC).

Après vérification et étude du compte communal forestier par les services de l'ONF, il y a lieu de mettre à jour les surfaces portant l'application du régime forestier dont la surface de 45 ha 90 à 42 ca date de l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2020-01-10902 du 27 janvier 2020. Cet arrêté ne présentait pas la liste exhaustive des parcelles cadastrales relevant du régime forestier mais précise que la parcelle cadastrale AP 27 était intégrée au régime forestier. En revanche, l'arrêté préfectoral précédent, celui de distraction n° DDTM34-2017-03-08245 du 29 mars 2017 présentait la liste des 5 parcelles cadastrales maintenues au régime forestier. Ainsi la combinaison des deux arrêtés préfectoraux de 2017 et 2020 a permis d'établir de manière certaine la liste des parcelles cadastrales constituant toujours l'enveloppe de la forêt communale de Saint Gély du Fesc.

L'analyse foncière effectuée à partir du compte communal 2023 (matrices cadastrales issues des données de la DGFIP), des données issues de la BDParcellaire-2023 et des documents cartographiques dont les plans cadastraux de 2017 et 2020 correspondants aux parcelles notées dans les A.P. de 2017 et 2020, fait état que :

- La forêt communale de Saint Gély du Fesc se compose toujours de 6 parcelles cadastrales [AC1, AC 10, AC 147, AO 8, AP 27 et AP 206 (ex AP 4 partie)] notées dans les A.P. de 2017 et 2020 pour une surface identique s'élevant à 45 ha 90 à 42 ca. 4 parcelles cadastrales énumérées ci-dessus sont situées en zone N et 2 parcelles en zone A avec un classement en EBC.

- Après vérification, de la totalité de la liste des parcelles cadastrales communales, par rapport au document d'urbanisme en cours de validité (a été approuvée le 15 novembre 2023), il est apparu qu'aucune parcelle n'a été distraite du régime forestier.
- Afin de répondre favorablement d'une part à la demande du conseil municipal d'intégrer au régime forestier la parcelle cadastrale CH 32 et d'autre part à celle des services de l'ONF qui proposent d'intégrer au régime forestier la parcelle cadastrale AC 172 (parcelle classée en EBC), et afin de permettre une gestion durable de ces 2 parcelles cadastrales à vocation forestière, il est proposé l'intégration à l'enveloppe de la forêt communal de Saint Gély du Fesc des 2 parcelles cadastrales AC 172 et CH 32 pour une contenance totale de 3 ha 37 a 93 ca. La gestion de ces 2 nouvelles parcelles cadastrales sera confiée à l'ONF conformément aux articles L211-1 et D221-2 du code forestier.

Ainsi la nouvelle surface des parcelles relevant du régime forestier s'élève à un total de 49 ha 28 a 35 ca réparti sur 8 parcelles cadastrales [AC1, AC 10, AC 147, AC 172, AO 8, AP 27, AP 206 (ex AP 4 partie) et CH 32].

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTÉ, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** l'application du régime forestier en garantie de la gestion durable selon les critères d'Helsinki à la forêt communale de Saint Gély du Fesc pour 3 ha 37 a 93 ca qui s'ajoutent à la surface de la forêt communale (45 ha 90 a 42 ca) dont la surface totale est portée à 49 ha 28 a 35 ca conformément à la liste jointe ci-dessous. La forêt communale est ainsi augmentée (surface 2024 – surface 2020 = 49,2835-45,9042) de 3 ha 37 a 93 ca.

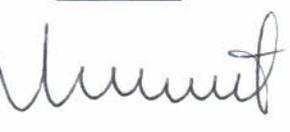
Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

SECRETARE DE SEANCE

Pour extrait conforme

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. la Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT

Liste des parcelles communales relevant du régime forestier précisant l'ancien soumis et les parcelles ajoutées :

Commune de situation	Forêt de rattachement	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface cadastrale (ha)	Surface soumise (ha)	Propriétaire	Régime forestier (1 <sup>ère</sup> soumission)
Saint-Gély-du-Fesc	SAINT GELYDU FESC	LA FONT DE ROUGE	AC 1	4,6209	4,6209	Commune de Saint Gély du Fesc	Arrêté Préfectoral n° DDTM34-2020-01-10902 du 27/01/2020 (parcelle gérée depuis l'arrêté préfectoral n° 01-1-3307 du 02/08/2001) [noté : A.P. du 27/01/2020 (A.P. du 02/08/2001)]
Saint-Gély-du-Fesc	SAINT GELYDU FESC	LA FONT DE ROUGE	AC 10	2,3767	2,3767	Commune de Saint Gély du Fesc	A.P. du 27/01/2020 (A.P. du 02/08/2001)
Saint-Gély-du-Fesc	SAINT GELYDU FESC	LA FONT DE ROUGE	AC 147	0,0750	0,0750	Commune de Saint Gély du Fesc	A.P. du 27/01/2020 (A.P. du 02/08/2001)
Saint-Gély-du-Fesc	SAINT GELYDU FESC	LOT LA FONTAINE DE ROUGE	AC 172	0,3994	0,3994	Commune de Saint Gély du Fesc	<b>Nouvelle soumission : parcelle proposée pour intégrer le Régime Forestier à partir de 2024</b>
Saint-Gély-du-Fesc	SAINT GELYDU FESC	LA ROQUE DE LAVAL	AO 8	17,4739	17,4739	Commune de Saint Gély du Fesc	A.P. du 27/01/2020 (A.P. du 02/08/2001)
Saint-Gély-du-Fesc	SAINT GELYDU FESC	PUECH DE REDONEL	AP 27	0,5589	0,5589	Commune de Saint Gély du Fesc	Arrêté Préfectoral n° DDTM34-2020-01-10902 du 27/01/2020
Saint-Gély-du-Fesc	SAINT GELYDU FESC	PUECH DE REDONEL	AP 206 (ex AP 4 partie)	20,7988	20,7988	Commune de Saint Gély du Fesc	A.P. du 27/01/2020 (A.P. du 02/08/2001)
Saint-Gély-du-Fesc	SAINT GELYDU FESC	LE PLAN DU LECAS	CH 32	2,9799	2,9799	Commune de Saint Gély du Fesc (Cf. : acte de vente passé le 26/01/2023 devant Maître ANTHÉRIEU notaire à Saint Gélydu Fesc)	<b>Nouvelle soumission : parcelle proposée pour intégrer le Régime Forestier à partir de 2024</b>
<b>SURFACE TOTALE proposée pour intégrer la nouvelle forêt communale de SAINT GELY DU FESC Relevant du régime forestier</b>					<b>49 ha 28 a 35 ca</b>		



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 25

Réf : VA

**2024.07.09/11**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

**OBJET : VERIFICATION DES POINTS D'EAU D'INCENDIE (P.E.I.) – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES POUR LA PERIODE 2025 - 2027**

Monsieur Patrick BURTÉ, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de la transition écologique, de l'environnement, des travaux et des mobilités, présente au Conseil Municipal le projet de convention constitutive d'un Groupement de Commandes Publiques qui pourrait intervenir entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et les communes de Assas, Buzignargues, Cazevieille, Claret, Combaillaux, Ferrières-les-Verreries, Fontanes, Guzargues, Lauret, Le Triadou, Les Matelles, Mas-de-Londres, Murles, Notre-Dame-de-Londres, Pégairolles-de-Buèges, Rouet, Saint-André-de-Buèges, Saint-Bauzille-de-Montmel, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Jean-de-Cornies, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Sauteyrargues, Vacquières, Vailhauquès, Valflaunès, Viols-en-Laval, Viols-Le-Fort, pour la réalisation du programme de vérification des Points d'eau d'incendie (P.E.I.), conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique relatif aux groupements de commandes.

La création de ce groupement de commandes a été actée en Commission « Mutualisation et aides aux communes » qui travaille sur la problématique de la sécurité et la prévention des risques et sera créé pour une durée de 3 ans (Période 2025-2027).

Sur le fondement l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique cette convention prévoit :

- De désigner en qualité de coordonnateur du groupement de commandes la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup,
- De donner mandat à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup de signer, notifier et exécuter le marché à intervenir au nom de l'ensemble des membres du groupement sur la base et conformément aux besoins strictement définis par chacun,
- De reconnaître la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup compétente pour la passation et l'exécution du marché à intervenir, le délai minimum de convocation étant de cinq jours. Les services du mandataire assureront le secrétariat des séances et l'établissement des procès-verbaux,
- Que l'organe délibérant du coordonnateur autorisera le Pouvoir Adjudicateur du coordonnateur à signer le marché avec le titulaire.

Selon l'estimation des services techniques de la Communauté de Communes le montant prévisionnel de ces prestations est de 43 000 € HT maximum pour une période de 3 ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTÉ, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le programme de vérification des Points d'eau d'incendie (P.E.I.) pour la période 2025-2027 présenté ;
- **ADOPTÉ** le projet de convention, présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération, relative à la constitution d'un Groupement de Commandes Publiques, d'une durée de 3 ans, entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et les communes de Assas, Buzignargues, Cazeville, Claret, Combaillaux, Ferrières-les-Verreries, Fontanes, Guzargues, Lauret, Le Triadou, Les Matelles, Mas-de-Londres, Murlès, Notre-Dame-de-Londres, Pégairolles-de-Buèges, Rouet, Saint-André-de-Buèges, Saint-Bauzille-de-Montmel, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Jean-de-Cornies, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Sauteyrargues, Vacquières, Vailhauquès, Valflaunès, Viols-en-Laval, Viols-Le-Fort, conformément aux articles L2113-6 et L2113-8 du Code de la Commande Publique relatif aux groupements de commandes ;
- **HABILITE** le Maire à signer la convention constitutive d'un Groupement de Commandes Publiques à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRECISE** que le financement de ce programme sera inscrit au Budget de la Commune.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

SECRETARE DE SEANCE Pour extrait conforme LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. la Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT



## CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES

-----  
Vérification des Points d'eau d'incendie  
(P.E.I.)

Période : 2025 - 2027

### Entre les soussignés :

#### La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup,

Représentée par Monsieur Alain BARBE, Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire n° ..... en date .....

Ci-après dénommée « La CCGPSL »  
D'une part,

### Et :

#### La Commune de Assas,

Représentée par Monsieur Jacques GRAU, Maire de la Commune d'Assas, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

#### La Commune de Buzignargues,

Représentée par Madame Agnès ROUVIERE-ESPOSITO, Maire de la Commune de Buzignargues, dûment habilitée à cet effet par délibération en date du .....

#### La Commune de Cazevieille,

Représentée par Monsieur Thomas BAY, Maire de la Commune de Cazevieille, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

#### La Commune de Claret,

Représentée par Monsieur Philippe TOURRIER, Maire de la Commune de Claret, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

#### La Commune de Combaillaux,

Représentée par Monsieur Daniel FLOUTARD, Maire de la Commune de Combaillaux, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

#### La Commune de Ferrières-les-Verreries,

Représentée par Monsieur Christian BOURRIAGUE, Maire de la Commune de Ferrières-les-Verreries, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

#### La Commune de Fontanes,

Représentée par Madame Geneviève CASTANIE, Maire de la Commune de Fontanes, dûment habilitée à cet effet par délibération en date du .....

#### La Commune de Guzargues,

Représentée par Monsieur Pierre ANTOINE, Maire de la Commune de Guzargues, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Lauret,**

Représentée par Monsieur Stéphane CATANIA, Maire de la Commune de Lauret, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Le Triadou,**

Représentée par Monsieur Pascal VABRE Maire de la Commune de Le Triadou, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Les Matelles,**

Représentée par Monsieur Alain BARBE, Maire de la Commune de Les Matelles, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Mas-de-Londres,**

Représentée par Monsieur Robert ARNAL, Maire de la Commune de Mas-de-Londres, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Murles,**

Représentée par Monsieur Eric RIGUET, Maire de la Commune de Murles, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Notre-Dame-de-Londres,**

Représentée par Monsieur Romain KUSOSKY Maire de la Commune de Notre-Dame-de-Londres, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Pégairolles-de-Buèges,**

Représentée par Monsieur Georges CAPUS Maire de la Commune de Pégairolles-de-Buèges, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Rouet,**

Représentée par Madame Myriam SABATIER, Maire de la Commune de Rouet, dûment habilitée à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Saint-André-de-Buèges,**

Représentée par Monsieur René ALBE, Maire de la Commune de Saint-André-de-Buèges, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Saint-Bauzille-de-Montmel,**

Représentée par Madame Françoise MATHERON, Maire de la Commune de Saint-Bauzille-de- Montmel, dûment habilitée à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Saint-Clément-de-Rivière,**

Représentée par Madame Laurence CRISTOL, Maire de la Commune de Saint-Clément-de-Rivière, dûment habilitée à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Saint-Gély-du-Fesc,**

Représentée par Madame Michèle LERNOUT, Maire de la Commune de Saint-Gély-du-Fesc, dûment habilitée à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Saint-Hilaire-de-Beauvoir,**

Représentée par Monsieur Jean-Michel PECOUL, Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Beauvoir, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Saint-Jean-de-Buèges,**

Représentée par Monsieur Laurent SENET, Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Buèges, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Saint-Jean-de-Cornies,**

Représentée par Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Cornies, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Saint-Jean-de-Cuculles,**

Représentée par Monsieur Jean-Pierre RAMBIER, Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Cuculles, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Saint-Martin-de-Londres,**

Représentée par Monsieur Gérard BRUNEL, Maire de la Commune de Saint-Martin-de-Londres, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues,**

Représentée par Monsieur Frédéric CAUSSIL, Maire de la Commune de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Sainte-Croix-de-Quintillargues,**

Représentée par Monsieur Antoine MARTINEZ, Maire de la Commune de Sainte-Croix-de-Quintillargues, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Sauteyrargues,**

Représentée par Monsieur Gilles BERGER, Maire de la Commune de Sauteyrargues, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Vacquières,**

Représentée par Monsieur Jean-Baptiste PANCHAU, Maire de la Commune de Vacquières, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Vailhauquès,**

Représentée par Monsieur Hussam AL MALLAK, Maire de la Commune de Vailhauquès, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Valflaunès,**

Représentée par Monsieur Gérard FABRE, Maire de la Commune de Valflaunès, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Viols-en-Laval,**

Représentée par Monsieur Luc GROS, Maire de la Commune de Viols-en-Laval, dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

**La Commune de Viols-Le-Fort,**

Représentée par Madame Anne DURAND, Maire de la Commune de Viols-Le-Fort, dûment habilitée à cet effet par délibération en date du .....

**Ci-après dénommées les Communes  
D'autre part,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT,**

**Article 1 – OBJET :**

La présente convention a pour objet la constitution d'un groupement de commandes publiques, ci-après désigné « le groupement » conformément à la réglementation en vigueur relative aux groupements de commandes dans le cadre de la commande publique, en vue de la passation et l'exécution de marché unique relatif à la **vérification des Points d'eau d'incendie (P.E.I.)**, pour le compte de ses membres.  
Ce groupement de commande est créé pour une durée de 3 ans (2025 à 2027).

## Article 2 - MEMBRES DU GROUPEMENT

---

Les membres du groupement sont :

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup,  
La Commune de Assas,  
La Commune de Buzignargues,  
La Commune de Cazevieille,  
La Commune de Claret,  
La Commune de Combaillaux,  
La Commune de Ferrières-les-Verreries,  
La Commune de Fontanes,  
La Commune de Guzargues,  
La Commune de Lauret,  
La Commune de Le Triadou,  
La Commune de Les Matelles,  
La Commune de Mas-de-Londres,  
La Commune de Murles,  
La Commune de Notre-Dame-de-Londres,  
La Commune de Pégairolles-de-Buèges,  
La Commune de Rouet,  
La Commune de Saint-André-de-Buèges,  
La Commune de Saint-Bauzille-de-Montmel,  
La Commune de Saint-Clément-de-Rivière,  
La Commune de Saint-Gély-du-Fesc,  
La Commune de Saint-Hilaire-de-Beauvoir,  
La Commune de Saint-Jean-de-Buèges,  
La Commune de Saint-Jean-de-Cornies,  
La Commune de Saint-Jean-de-Cuculles,  
La Commune de Saint-Martin-de-Londres,  
La Commune de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues,  
La Commune de Sainte-Croix-de-Quintillargues,  
La Commune de Sauteyrargues,  
La Commune de Vacquières,  
La Commune de Vailhauquès,  
La Commune de Valflaunès,  
La Commune de Viols-en-Laval,  
La Commune de Viols-Le-Fort,

## Article 3 - DEFINITION DES BESOINS ET ENGAGEMENTS RESPECTIFS DES MEMBRES

---

Les besoins de chaque membre du groupement font l'objet d'une définition qualitative et quantitative préalable qui restera annexée aux présentes.

Une enveloppe financière globale de **42 880 € HT maximum pour une période de 3 ans**, sera affectée à la **vérification des Points d'eau d'incendie (P.E.I.)**, au-delà de laquelle le coordonnateur mandataire ne sera pas habilité à conclure de marché.

## Article 4 - COORDONNATEUR MANDATAIRE DU GROUPEMENT

---

### 4.1 : Désignation :

La CCGPSL, représentée par son Président, est désignée en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, objet des présentes, conformément à la réglementation en vigueur relative aux groupements de commandes dans le cadre de la commande publique.

#### **4.2 : Mission du coordonnateur :**

Sur le fondement de la réglementation en vigueur relative aux groupements de commandes dans le cadre de la commande publique, la CCGPSL, en tant que coordonnateur, reçoit mandat pour :

- **Signer, notifier et exécuter le marché à intervenir au nom de l'ensemble des membres du groupement sur la base et conformément aux besoins strictement définis par chacun. N'étant pas Maître d'œuvre, le coordonnateur ne pourra pas être tenu responsable d'un manquement ou d'une erreur de prévision sur la nature des travaux à réaliser.**

La CCGPSL, en tant que coordonnateur, est chargée de préparer (élaboration de l'avis d'appel public à la concurrence, règlement de consultation, acte d'engagement, CCAP, CCTP ...) et d'engager les procédures de passation des marchés (publication de l'avis d'appel public à la concurrence, réception des candidatures et des offres, rapport de présentation ..... ) sur la base et conformément aux besoins strictement définis par chacun des membres du groupement.

Le coordonnateur choisira ainsi la procédure de consultation adaptée à l'objet du marché.

Le coordonnateur mandataire pourra ester en justice pour les litiges survenant dans le cadre de la dévolution des marchés objet de la présente convention.

#### **Article 5 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Sur le fondement de la réglementation en vigueur relative aux groupements de commandes dans le cadre de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres de la CCGPSL est reconnue compétente pour la passation et l'exécution du marché à intervenir.

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux groupements de commandes dans le cadre de la commande publique, le Président de la Commission d'Appel d'Offres pourra désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultatives, à la Commission d'Appel d'Offres. La commission d'Appel d'Offres pourra faire appel au concours d'agents de la personne publique, compétents en matière de droit des marchés publics.

La commission d'appel d'offres choisit le titulaire. L'organe délibérant du coordonnateur autorisera la personne responsable du marché du coordonnateur à signer le marché avec le titulaire.

#### **ARTICLE 6 : SIGNATURE ET EXECUTION DU MARCHÉ**

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux groupements de commandes dans le cadre de la commande publique, la CCGPSL, Coordonnateur mandataire pourra, au nom des membres du groupement, notifier le marché et s'assurer de sa bonne exécution.

L'exécution technique du marché, relève de la compétence du Coordonnateur mandataire.

L'exécution financière du marché relève de la compétence du Coordonnateur mandataire.

Le coordonnateur devra indiquer dans tous les contrats et avenants qu'il agit au nom et pour le compte des membres du groupement.

Une copie, de tous les marchés ou avenants signés par le coordonnateur au nom et pour le compte du groupement, sera adressée à chacun des membres du groupement.

Les membres du groupement peuvent à tout moment demander au coordonnateur la communication de toutes les pièces justificatives afférentes à la partie de l'opération qui les concerne.

Les dossiers d'avant-projets seront adressés à chaque membre du groupement en vue de leur validation qui devra intervenir dans un délai de dix jours suivant réception. A défaut, l'approbation sera réputée délivrée.

A l'achèvement de l'opération, et après établissement des décomptes généraux définitifs (DGD) de chaque cocontractant, le coordonnateur s'engage à fournir à chaque membre du groupement le bilan général consolidé définitif retraçant la totalité des opérations comptables (dépenses et recettes) afférente à la partie de l'opération concernée.

## **Article 7 - CALCUL DE LA PART DUE PAR CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT**

Le marché à bons de commande sera conclu à prix unitaire. La part de chacun des membres du groupement sera calculée par application desdits prix aux besoins qu'il aura préalablement définis.

En cas de prix forfaitaire, le coordonnateur mandataire exige la production d'un devis détaillé permettant le décompte des prestations dues par chacun des membres.

Le coordonnateur s'engage à alerter tous les membres des dépassements éventuels de l'enveloppe prévisionnelle conventionnelle de l'opération aux fins de signature d'un avenant à la présente convention.

## **Article 8 - MODALITES DE PAIEMENT DE LA PART DE CHAQUE MEMBRE**

Le coordonnateur mandataire procédera au décompte et à la liquidation des sommes dues au titulaire du marché qu'il réglera directement.

Il adressera aux Communes membres du groupement des titres de recettes correspondant à leur part comme suit :

- Un 1<sup>er</sup> titre de recette équivalent à 20% du montant TTC de leur participation, pour les travaux correspondant à leur part, à la signature du marché.
- Ensuite un titre de recettes correspondant à leur part, au fur et à mesure des situations de travaux.

Si les retards enregistrés dans le versement des sommes dues par les membres du groupement au coordonnateur empêchent celui-ci de respecter le délai de paiement des cocontractants, il effectuera un décompte des intérêts moratoires dus au titre de ces retards. Il émettra ensuite un titre de recettes correspondant à l'encontre de chacun des membres du groupement à l'origine du retard.

## **Article 9 : DUREE DU GROUPEMENT**

Le groupement est juridiquement créé à la date à laquelle la convention constitutive devient exécutoire, soit dès après sa transmission au service chargé du contrôle de légalité en vue de l'accomplissement des formalités de publicité de droit commun.

La présente convention est conclue jusqu'à la complète exécution du marché et levée de toutes les réserves.

## **Article 10 - MODALITES DE SORTIE DU GROUPEMENT ET RESILIATION DU GROUPEMENT**

Chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes, sous réserve d'un préavis de 3 mois donnant lieu à une décision écrite et notifiée aux autres parties.

Le retrait de l'un des membres du groupement entraîne la résiliation de la présente convention. La prise en charge des frais engagés fait l'objet d'une répartition et d'une liquidation définitive entre les parties.

Le retrait du groupement et la résiliation de la convention ouvre droit à réparation du préjudice subi par les autres membres du groupement qui, du fait de l'abandon de la procédure de passation du ou des marchés, devront lancer une ou des nouvelles consultations.

Les indemnités versées par la partie défaillante du groupement de commandes seront fixées à dire d'expert.

## **Article 11 - INDEMNISATION DU COORDONNATEUR**

La mission de coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Le coordonnateur peut toutefois, sur présentation de décomptes justificatifs, demander l'indemnisation des frais occasionnés par la gestion des procédures du groupement à chacun des membres (état récapitulatif des heures consacrées par le personnel du coordonnateur, frais de publicité des procédures d'appel d'offres, intérêts de lignes de trésoreries le cas échéant, frais divers dûment justifiés occasionnés par l'exécution de la présente convention).

## **Article 12 - REGLEMENT DES LITIGES**

---

Le mandataire sera chargé d'exercer toute action judiciaire en cas de difficulté constatée dans l'exécution du marché ou de nécessité de faire jouer les garanties contractuelles.

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Montpellier.

## **Article 13 - ELECTION DU DOMICILE**

---

Pour l'exécution des présentes et pour toute notification y afférente, les parties font l'élection de domicile au siège ou lieu indiqué pour chacun à la convention.

## **Article 14 - LISTE DES ANNEXES A LA PRESENTE CONVENTION**

---

- ANNEXE 1 : Programme détaillé de l'opération
- ANNEXE 2 : Plan de financement

Fait à Saint-Mathieu-de-Trévières,

Le .....

**SIGNATURES (voir tableaux ci-après)**



Dénominations	Signatures
Le Président de Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, Monsieur Alain BARBE	
Le Maire de la Commune de Assas, Monsieur Jacques GRAU	
Le Maire de la Commune de Buzignargues, Madame Agnès ROUVIERE-ESPOSITO	
Le Maire de la Commune de Cazevieille, Monsieur Thomas BAY	
Le Maire de la Commune de Claret, Monsieur Philippe TOURRIER	
Le Maire de la Commune de Combaillaux, Monsieur Daniel FLOUTARD	
Le Maire de la Commune de Ferrières-Les-Verreries, Monsieur Christian BOURRIAGUE	
Le Maire de la Commune de Fontanes, Madame Geneviève CASTANIE,	
Le Maire de la Commune de Guzargues, Monsieur Pierre ANTOINE	
Le Maire de la Commune de Lauret, Monsieur Stéphane CATANIA	
Le Maire de la Commune de Le Triadou, Monsieur Pascal VABRE	

La Commune de Les Matelles, Monsieur Alain BARBE,	
La Commune de Mas-de-Londres, Représentée par Monsieur Robert ARNAL	
La Commune de Murles, Représentée par Monsieur Eric RIGUET	
Le Maire de la Commune de Notre-Dame-de-Londres, Monsieur Romain KUSOSKY	
Le Maire de la Commune de Pégairolles-de-Buèges Monsieur Georges CAPUS	
Le Maire de la Commune de Rouet Madame Myriam SABATIER	
Le Maire de la Commune de Saint-André-de-Buèges, Monsieur René ALBE	
Le Maire de la Commune de Saint-Bauzille-de-Montmel, Madame Françoise MATHERON	
Le Maire de la Commune de Saint-Clément-de-Rivière, Madame Laurence CRISTOL	
Le Maire de la Commune de Saint-Gély-du-Fesc, Madame Michèle LERNOUT	 <p>P. LE FAIRE adjoint LE PREMIER ADJOINT</p> <p>ERIC STEPHANY</p>
La Commune de Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Monsieur Jean-Michel PECOUL	

<b>Le Maire de la Commune de St Jean-de-Buèges, Monsieur Laurent SENET</b>	
<b>Le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Cornies, Monsieur Jean-Claude ARMAND</b>	
<b>Le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Cuculles, Monsieur Jean-Pierre RAMBIER</b>	
<b>Le Maire de Saint-Martin-de-Londres, Monsieur Gérard BRUNEL</b>	
<b>Le Maire de la Commune de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Monsieur Frédéric CAUSSIL</b>	
<b>Le Maire de la Commune de Sainte-Croix-de-Quintillargues, Monsieur Antoine MARTINEZ</b>	
<b>Le Maire de la Commune de Sauteyrargues, Monsieur Gilles BERGER</b>	
<b>Le Maire de la Commune de Vacquières, Monsieur Jean-Baptiste PANCHAU</b>	
<b>Le Maire de la Commune de Vailhauquès, Monsieur Hussam AL MALLAK</b>	
<b>Le Maire de la Commune de Valflaunès, Monsieur Gérard FABRE</b>	
<b>Le Maire de la Commune de Viols en Laval, Monsieur Luc GROS</b>	
<b>Le Maire de la Commune de Viols Le Fort, Madame Anne DURAND</b>	



ANNEXE 1

GROUPEMENT DE COMMANDE  
Vérification des Points d'eau d'incendie (P.E.I.)

Période 2025/2027

PROGRAMME DETAILLE DE L'OPERATION - MONTANTS € HT

Commune	Nombre PEI (poteau incendie)	Nombre PENA (réserve, citerne, cuve, etc...)	TOTAL PEI	montant unitaire estimé	total estimé € HT	MAXI
Assas	50	1	51	40,00	2 040,00	2 040,00
Buzignargues	9	0	9	40,00	360,00	360,00
Cazevieille	9	0	9	40,00	360,00	360,00
Claret	32	0	32	40,00	1 280,00	1 280,00
Combaillaux	44	0	44	40,00	1 760,00	1 760,00
Ferrières les Verreries	5	3	8	40,00	320,00	320,00
Fontanès	11	0	11	40,00	440,00	440,00
Guzargues	15	0	15	40,00	600,00	600,00
Lauret	16	1	17	40,00	680,00	680,00
Le Triadou	22	0	22	40,00	880,00	880,00
Les Matelles	43	0	43	40,00	1 720,00	1 720,00
Mas de Londres	24	0	24	40,00	960,00	960,00
Murles	12	1	13	40,00	520,00	520,00
Notre Dame de Londres	15	0	15	40,00	600,00	600,00
Pégairolles de Buèges	5	1	6	40,00	240,00	240,00
Rouet	3	0	3	40,00	120,00	120,00
St André de Buèges	4	0	4	40,00	160,00	160,00
St Bauzille de Montmel	25	2	27	40,00	1 080,00	1 080,00
St Clément de Rivière	150	0	150	40,00	6 000,00	6 000,00
St Gély du Fesc	226	0	226	40,00	9 040,00	9 040,00
St Hilaire de Beauvoir	8	0	8	40,00	320,00	320,00
St Jean de Buèges	4	0	4	40,00	160,00	160,00
St Jean de Cornies	20	1	21	40,00	840,00	840,00
St Jean de Cuculles	13	1	14	40,00	560,00	560,00
St Martin de Londres	69	3	72	40,00	2 880,00	2 880,00
St Vincent de Barbeyrargues	15	0	15	40,00	600,00	600,00
Ste Croix de Quintillargues	23	0	23	40,00	920,00	920,00
Sauteyrargues	23	2	25	40,00	1 000,00	1 000,00
Vacquières	24	2	26	40,00	1 040,00	1 040,00
Vailhauquès	76	1	77	40,00	3 080,00	3 080,00
Valflaunès	17	2	19	40,00	760,00	760,00
Viols en Laval	13	0	13	40,00	520,00	520,00
Viols le Fort	26	0	26	40,00	1 040,00	1 040,00
<b>TOTAL PROGRAMME COMMUNALE 2025/2027</b>	<b>1 051</b>	<b>21</b>	<b>1 072</b>		<b>42 880,00</b>	<b>42 880,00</b>
CCGPSL	0	3	3	40,00	120,00	120,00
<b>TOTAL PROGRAMME 2025/2027</b>	<b>1 051</b>	<b>24</b>	<b>1 075</b>		<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>



## ANNEXE N°2

### GROUPEMENT DE COMMANDE

#### Vérification des Points d'eau d'incendie (P.E.I.) - PERIODE 2025/2027

COLLECTIVITES	DEPENSES PREVISIONNELLES			
	MONTANT HT	TRAVAUX TTC	FRAIS DE GESTION DE LA PROCEDURE * TTC	TOTAL PARTICIPATION TTC
	Maximum	Maximum		Maximum
Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup	120 €	144 €	5 €	149 €
Assas	2 040 €	2 448 €	71 €	2 519 €
Buzignargues	360 €	432 €	13 €	445 €
Cazevieille	360 €	432 €	13 €	445 €
Claret	1 280 €	1 536 €	45 €	1 581 €
Combaillaux	1 760 €	2 112 €	61 €	2 173 €
Ferrières les Verreries	320 €	384 €	11 €	395 €
Fontanès	440 €	528 €	15 €	543 €
Guzargues	600 €	720 €	21 €	741 €
Lauret	680 €	816 €	24 €	840 €
Le Triadou	880 €	1 056 €	31 €	1 087 €
Les Matelles	1 720 €	2 064 €	60 €	2 124 €
Mas de Londres	960 €	1 152 €	33 €	1 185 €
Murles	520 €	624 €	18 €	642 €
Notre Dame de Londres	600 €	720 €	21 €	741 €
Pégairolles de Buèges	240 €	288 €	8 €	296 €
Rouet	120 €	144 €	4 €	148 €
St André de Buèges	160 €	192 €	6 €	198 €
St Bauzille de Montmel	1 080 €	1 296 €	38 €	1 334 €
St Clément de Rivière	6 000 €	7 200 €	209 €	7 409 €
St Gély du Fesc	9 040 €	10 848 €	315 €	11 163 €
St Hilaire de Beauvoir	320 €	384 €	11 €	395 €
St Jean de Buèges	160 €	192 €	6 €	198 €
St Jean de Cornies	840 €	1 008 €	29 €	1 037 €
St Jean de Cuculles	560 €	672 €	20 €	692 €
St Martin de Londres	2 880 €	3 456 €	100 €	3 556 €
St Vincent de Barbeyrargues	600 €	720 €	21 €	741 €
Ste Croix de Quintillargues	920 €	1 104 €	32 €	1 136 €
Sauteyrargues	1 000 €	1 200 €	35 €	1 235 €
Vacquières	1 040 €	1 248 €	36 €	1 284 €
Vailhauquès	3 080 €	3 696 €	107 €	3 803 €
Valflaunès	760 €	912 €	27 €	939 €
Viols en Laval	520 €	624 €	18 €	642 €
Viols le Fort	1 040 €	1 248 €	36 €	1 284 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 000 €</b>	<b>51 600 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>53 100 €</b>

*\* Détail frais de gestion*

Frais de Pub BOAMP/Achatpu 1 500,00 €  
1 500,00 €



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 25

MR  
2024-07-09/12

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

**OBJET : SENIORS - VOYAGES A LA JOURNEE- DETERMINATION DES TARIFS**

Madame Christiane NAUDI, Maire adjoint chargée des affaires afférentes aux Personnes âgées, rappelle au Conseil municipal la délibération du 16 février 2023 fixant la participation des inscrits aux voyages à la journée organisés par la ville à destination des séniors saint-gillois.

Compte tenu de l'évolution des coûts et afin de ne pas être limitée dans le choix des destinations, il est proposé d'ajouter de nouvelles tranches de prix du voyage et ainsi de nouveaux montants à la charge des participants, comme suit, le solde restant à la charge de la ville dans la limite de 60 euros :

Prix du voyage	Participation des inscrits
Jusqu'à 75 euros par personne	30€
De 76 euros à 95 euros par personne	35€
De 96 euros à 100 euros par personne	40€
De 101 euros à 110 euros par personne	50€
De 112 euros à 120 euros par personne	60€
De 121 euros à 130 euros par personne	70€
De 131 euros à 140 euros par personne	80€

Le tarif des sorties proposées correspond à un forfait global comprenant notamment : transport, déjeuner, animations et visites guidées, etc.

La participation des inscrits sera encaissée dans la régie de recettes « Séniors ».

Les autres dispositions de la délibération du 16 février 2023 restent inchangées.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame Naudi, et, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte les tarifs précités,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'organisation de ces voyages,

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



*Michèle LERNOUT*  
Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 25

MR

**2024-07-09/13**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

**OBJET : CONVENTION AVEC ALLGYM POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME EQUILIBRE PREVENTION DE LA CHUTE ET AUTONOMIE EPCA ET DETERMINATION DU TARIF POUR LES PARTICIPANTS**

Madame Christiane NAUDI, Maire adjoint chargée des séniors, du bien vieillir ensemble et de la solidarité, rappelle au Conseil municipal que la commune a intégré en 2021 le programme régional « Equilibre prévention de la chute et autonomie EPCA MACVIA » en partenariat avec le CHRU de Montpellier et l'UFR STAPS. Ce programme avait pour objectif de réduire le risque de chute, une des principales causes d'hospitalisation et de dépendance chez les séniors. Il comprenait notamment la création, pour des personnes dépistées comme à risque de chute, de séances de pratiques sportives adaptées, visant à améliorer les capacités d'équilibration, musculo-articulaire et de coordination.

Le partenariat prévoyait pour animateurs des étudiants du Master GESAPPA jusqu'en juin 2024.

La commune souhaite poursuivre ce programme en faisant appel à un prestataire extérieur spécialisé.

La municipalité propose de conventionner avec la société ALLGYM, représentée par Louis GUIBAL, spécialisé dans l'activité physique adaptée.

La société ALLGYM assurera la mise en place, le suivi et l'animation du programme EPCA sur 2 cycles de 12 semaines, à raison de 6 heures par semaine d'intervention de septembre 2024 à avril 2025 (2 groupes de 15 personnes maximum par séance et 2 séances par semaine pour chaque groupe).

La commune mettra à disposition une salle, assurera la communication et les inscriptions et prendra en charge le coût de l'intervention s'élevant à 4 500 euros TTC.

Madame Naudi propose de demander une participation financière aux inscrits d'un montant de 35€ par cycle de 12 semaines (représentant 2 séances par semaine de 1h30 chacune) qui sera encaissée dans la régie de recettes "Séniors".

Cette participation ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, même en cas de désistement du participant.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

en avoir délibéré à l'unanimité,  
ID : 034-213402555-20240709-ANI\_2024\_24-DE

S<sup>2</sup>LO

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame Christiane Naudi et après

- Approuve la convention entre la ville et la société ALLGYM,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 et seront inscrits au budget 2025,
- Autorise le Maire à signer ladite convention,
- Autorise le Maire à renouveler la convention si nécessaire,
- Décide de fixer la participation pour les séniors à 35 euros par cycle de 12 semaines.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 25

MR  
2024-07- 09/14

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

**OBJET : SENIORS - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROGRAMME VELO ELECTRIQUE POUR UN VIEILLISSEMENT ACTIF REUSSI VEVAR 2024**

Madame Christiane NAUDI, Maire adjoint chargée des séniors, du bien vieillir ensemble et de la solidarité, rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de ses actions, la Commune organise différents ateliers pour favoriser le bien-être et l'autonomie des séniors.

A ce titre, la ville souhaite intégrer le programme "Vélo électrique pour un vieillissement actif réussi" VEVAR, proposé par l'UFR STAPS de Montpellier et le Pôle de Gériatrie du CHU de Montpellier.

L'objectif du programme est d'accompagner les personnes âgées vivant à domicile, en prévention de risque de fragilité, dans une pratique de vélo électrique, en groupe et encadrée, à des fins de santé.

Dans ce cadre, la ville doit signer une convention de partenariat avec l'Université de Montpellier, le CHU de Montpellier, l'AG2R la Mondiale et l'association FEPCAS.

Il s'agira pour la commune de coordonner la mise en œuvre du programme, de communiquer auprès de la population, de signer des conventions de stages avec les étudiants en charge d'animer les séances, de prendre éventuellement en charge la rémunération de ces derniers en application des textes en vigueur.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame Christiane Naudi et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention entre la ville, l'Université Montpellier, le CHRU de Montpellier, l'AG2R la Mondiale et l'association FEPCAS,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention,

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT



SD

2024-07-09 / 15

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GELY-DU-FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS** : M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

**OBJET** : RENOUELEMENT DE L'ACTIVITE THEATRE AU COLLEGE FRANÇOIS VILLON - ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Madame Anne MEYOUR, Maire Adjoint chargée des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années la commune participe dans le cadre de ses actions jeunesse, au financement d'activités à destination des collégiens en partenariat avec le Foyer socio-éducatif du collège François Villon.

Pour l'année scolaire 2024/2025, il est proposé de renouveler l'activité théâtre.

Cette action est réalisable en 30 séances de 2 fois une heure qui auront lieu le jeudi de 12h à 13h pour le 1<sup>er</sup> groupe et de 13h à 14h pour le 2<sup>ème</sup> groupe, à partir du 12 septembre 2024. L'effectif des groupes sera déterminé en début d'année par le Foyer socio-éducatif et l'intervenant.

Il convient de fixer le montant des participations de la mairie, des familles et du Foyer socio-éducatif qui seront appliquées dans le cadre de cette activité.

Madame MEYOUR soumet au conseil municipal les propositions suivantes :

- participation de la mairie : 1 000 € pour l'activité,
- participation des familles : 25 € par enfant pour 30 séances d'une heure,
- participation du Foyer socio-éducatif modulable en fonction du nombre d'inscrits.

Le montant global de l'activité s'élève à 3 180 € pour 30 séances de 2 fois une heure.

Le règlement de la prestation sera effectué par la Mairie à l'Association « Scène pour Tous » à compter de janvier 2025.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame MEYOUR, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte les tarifs précités,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SERVICE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT



BBz/SN

2024-07-09 / 16

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 034-213402555-20240709-DGS\_2024\_14-DE

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

### **OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – ETAT DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2023**

Madame Michèle LERNOU, Maire, rappelle la délibération du 23 janvier 2021 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui a défini ses compétences, fixé le nombre de ses membres et procédé à leur désignation.

Par délibération du 21 janvier 2022 la commune a attribué, par Délégation de Service Public, la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile municipale à l'entreprise « Carrosserie Yvon » pour une durée de 4 ans.

Dans le cadre de l'exécution de cette délégation de service public, l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de cette délégation et une analyse de la qualité de service doit être remis par le prestataire à l'autorité concordante avant le 1<sup>er</sup> juin.

Ce rapport qui dresse de bilan de l'activité fourrière automobile pour l'année 2023 a été présenté aux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 13 juin 2024 et a été approuvé à l'unanimité.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce bilan est présenté à l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, où l'exposé de Madame le Maire prend acte de la présentation du bilan d'activités de la fourrière automobile municipale pour l'année 2023.

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



LE MAIRE

Michèle LERNOU



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 25

MB

2024-07-09 / 17

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GELY-DU-FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, Cl COURTOIS, J.L. FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
J.F. ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S. GODIN  
G. FABRE a donné procuration à Cl COURTOIS

OBJET : CESU JOP 2024 : DISPOSITIFS D'ACTION SOCIALE AU BENEFICE DES AGENTS DEPLOYES A L'OCCASION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES ORGANISES EN FRANCE EN 2024

Madame Michèle LERNOUT, Maire, rappelle à l'assemblée la délibération du 8 juillet 2010 par laquelle la collectivité a adhéré au centre de remboursement des Chèque Emploi Service Universel (CESU) afin de permettre aux familles d'utiliser ce moyen de paiement pour le Multi-accueil les Lutins, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement maternel les Galopins, les garderies périscolaires maternelles à condition que les enfants soient âgés de moins de six ans.

A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024, les agents mobilisés vont bénéficier de dispositifs d'action sociale complémentaires, exceptionnels et temporaires relatifs à la prestation CESU garde d'enfants. Il s'agit donc de CESU spécifiques pour la période des Jeux Olympiques afin de soutenir financièrement les parents dans la recherche de solutions de garde pour leurs enfants.

Le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (MIOM) et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) ont lancé une campagne CESU JOP exceptionnelle qui se présente de la façon suivante :

- Le dispositif CESU du MIOM est renforcé par un CESU spécifique JOP accessible aux parents d'enfants de 0 à 12 ans.
- La DGAFP met en place un CESU pour la garde des enfants de 0 à 6 ans des agents mobilisés, sous forme de forfait, sans condition de ressources et cumulable avec la prestation interministérielle CESU garde d'enfants de 0 à 6 ans.
- Les CESU JOP 2024 seront délivrés à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 8 septembre et sont à utiliser pour des gardes d'enfants réalisées durant la période du 6 juillet au 8 septembre 2024.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'accepter les CESU JOP 2024 comme moyen de paiement des frais de garde dans les structures municipales suivantes pour les enfants de 0 à 12 ans : Multi-accueil les Lutins, ALSH les Galopins, ALSH Ados, Accueil de Loisirs Périscolaires matin et soir.

- De préciser que ce dispositif est exceptionnel et temporaire frais de garde réalisés entre le 6 juillet et le 8 septembre 2024 au bénéfice exclusif des personnels mobilisés pour les JO.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame LERNOUT et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'accepter les CESU JOP 2024 comme moyen de paiement dans les conditions ci-dessus énumérées,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 25

RH/DR

**2024-07-09/18**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

**OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT (CDG34) POUR ORGANISER UNE PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AU RISQUE « PRÉVOYANCE »**

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire N° RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 juin 2024,

Par délibération du 18 octobre 2012 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la collectivité a choisi d'adhérer à la première convention de participation au risque « Prévoyance » conclue entre le CDG34 et la mutuelle SMACL Santé pour une durée de six ans, renouvelée par délibération du 22 novembre 2018 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec COLLECTEAM.

A l'occasion du renouvellement de cette dernière convention (qui arrive à échéance le 31 décembre 2024) le CDG34 a engagé une procédure de mise en concurrence en vue de désigner un opérateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités qui seront libres d'adhérer ou de ne pas opter pour la protection faite.

Madame Michèle LERNOUT, Maire, indique que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture. Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national, signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale, dispose que, outre la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties de prévoyance, tous les employeurs territoriaux doivent conclure un dispositif de contrat collectif à destination de leurs agents d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la Commande Publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des centres de gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de santé et de prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (ci-après « CDG ») a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans cette perspective, le CDG34 s'est engagé dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de son ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérent à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le CDG34 pilotera l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire départementale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage du ou des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG34 va lancer, par les communes, les établissements publics locaux et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 034-213402555-20240709-RH\_2024DEL\_07-DE



Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au CDG34 afin de mener la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal ou l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de donner mandat au CDG34, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,
- de donner mandat au CDG34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une nouvelle convention de participation mutualisée relative au risque « Prévoyance »

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-  
Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 25

RH/DR

**2024-07-09/19**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS** : M. PAMS  
B. PERIDIER a donné procuration à P. BURTE  
H. TAURAN  
N. FABRE  
JF ORTEGA a donné procuration à M. MICHAUDET  
S GODIN  
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

**OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2023 DU RÉFÉRENT LAÏCITÉ**

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 124-3,  
VU le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique  
VU l'information effectuée auprès des membres du Comité Social Territorial en date du 19 juin 2024,

Madame le Maire explique que le référent laïcité, créé en 2022 et mentionné à l'article L124-3 du CGFP, est chargé d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité à tout agent public, chef de service ou usagers du service public qui le consulte.

Monsieur Damien RAPENNE a été nommé sur ces missions le 1<sup>er</sup> mai 2022 en plus de ses fonctions de Responsable du Service des Ressources Humaines.

Il doit établir chaque année un rapport annuel d'activité adressé à l'autorité territoriale qui devra le présenter à l'organe délibérant et au préfet de département. Une information a été faite auprès des membres du Comité Social Territorial le 19 juin dernier.

Il est donc présenté le rapport d'activité annuel d'activité 2023 du référent laïcité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Michèle LERNOUT,

➤ prend acte de la lecture dudit rapport.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-  
Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT